

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Devant des statistiques fiscales, par M. Fernand Baudhuin. — Le rapport de la Commission d'Orientation Industrielle. — Chronique : Métaux d'alliage et aciers spéciaux. — Statistiques.

DEVANT DES STATISTIQUES FISCALES

par M. Fernand Baudhuin,

Professeur à l'Université de Louvain.

I. Nous avons déjà signalé combien insuffisantes étaient les statistiques générales dont nous disposions en ce qui concerne l'économie belge (1). Nos critiques s'inspiraient en ordre principal de la lenteur mise dans le dépouillement du recensement de 1930; en outre, nous avons cité incidemment les lacunes de nos statistiques fiscales.

L'occasion nous est donnée de revenir sur cette dernière question, en ajoutant qu'elle est peut-être entrée en voie de solution. Le Ministère des Finances se préoccupe, nous dit-on, de dresser des statistiques convénables en ce qui concerne les déclarations de revenus. Nous devons souhaiter l'aboutissement de cette tentative, sans nous dissimuler qu'elle exigera beaucoup d'énergie et quelques crédits. Mais nous pensons que l'un et l'autre seront utilisés d'une façon extrêmement productive. Faire des économies sur les statistiques nécessaires à la gestion du pays équivaldrait pour une entreprise industrielle à réduire ses frais généraux en supprimant sa comptabilité.

Nous devrions donc posséder un certain nombre de données qui nous manquent aujourd'hui. Après un délai raisonnable, qui ne devrait pas dépasser un an, nous devrions posséder la répartition des revenus taxés, par tranche, par profession et par province. Nous devrions être fixés pour chacun des principaux impôts : contribution foncière, taxe professionnelle, taxe mobilière, supertaxe et contribution de crise.

Nous devrions posséder aussi, par tranche et par province, le nombre et l'importance des successions déclarées et du droit payé à ce titre.

Par ailleurs, il serait hautement souhaitable que les statistiques relatives aux automobiles puissent paraître dans les premiers mois de l'année qui suit celle de l'imposition. On devrait publier également la statistique des débits de boisson, des salles de spectacle et de leurs recettes par catégorie.

Il faut noter que la plupart de ces indications sont établies; quelques-unes sont publiées occasionnellement quand un député pose officiellement la question au Gouvernement. Mais ces publications sont tardives, parce que les statistiques ne sont établies qu'après un long délai. De telle sorte que l'on s'impose le travail et l'on consent aux frais nécessaires, mais on le fait avec un tel retard que l'utilisation rationnelle des résultats n'est plus possible.

C'est ainsi qu'à la demande de M. A. Wauters, on a publié en mars 1936 le nombre de contribuables, et l'impôt payé par tranche, en ce qui concerne la taxe professionnelle (2). Mais les chiffres en question ne suffisaient pas, car ils ne mentionnaient pas les revenus déclarés; en outre, ils se rapportaient aux déclarations de 1933, c'est-à-dire aux revenus de 1932. Depuis lors, la situation économique a changé tellement qu'il serait imprudent de se baser encore sur ces données. D'autre part, l'administration a répondu

(1) *Bulletin* du 10 août 1934.

(2) *Questions et réponses parlementaires*, du 13 février 1936.

au même parlementaire que les chiffres relatifs à l'année précédente n'avait pu être établis, faute de personnel (3). Et en cette fin de 1936, les éléments statistiques nécessaires n'ont pas encore été réunis pour les années postérieures à 1932. Le Ministre des Finances a ajouté que ce retard était dû au fait que la question des statistiques fiscales faisait en ce moment l'objet d'un examen spécial. Nous ne pouvons que souhaiter le prompt et complet aboutissement de ce dernier.

Non seulement ces statistiques devraient être établies, mais elles devraient être publiées automatiquement, régulièrement, ainsi que cela se fait dans tous les pays bien organisés. Qu'il s'agisse de l'Angleterre, de l'Allemagne ou de la France, on dispose de toutes les indications dont nous venons de rappeler l'utilité. Nous avons signalé dans la première étude publiée sur ce sujet (4) que certaines erreurs de statistique avaient coûté des centaines de millions au Trésor.

... Mais on nous dit que ces lacunes disparaîtront progressivement. Nous nous en félicitons et nous exprimons le vœu que ce résultat soit bientôt acquis.

En attendant, force nous est de commenter le dernier tableau fiscal dont on puisse disposer, celui qui se rapporte aux revenus professionnels de 1932. En dépit de son caractère périmé, nous croyons qu'il est susceptible de donner encore des indications intéressantes.

II. Le tableau publié dans les *Questions et Réponses parlementaires* ne donne, rappelons-le, que le nombre des déclarations et le montant global de l'impôt payé, d'après les six grandes catégories professionnelles : fonctionnaires publics et privés, ouvriers, administrateurs, industriels et commerçants, membres des professions libérales. Ces contribuables sont répartis en six classes, selon le montant du revenu imposable. Mais nous ne connaissons pas le montant, même global, des revenus déclarés. Nous pouvons cependant essayer de déterminer ce montant, en admettant pour les différentes catégories des revenus moyens appropriés.

L'observation des faits nous a amené à penser que le tableau suivant devait représenter à peu près la réalité économique ayant existé en 1932.

Revenus professionnels en 1932.

Nombre de contribuables	MONTANT DES DÉCLARATIONS (d'après le tableau officiel)	Moyennes des revenus (adoptées par nous) (francs)	Montant global des revenus (d'après nos calculs) (millions de francs)
1.323.000	Inférieur à 5.000 francs	4.500	5.954
1.209.000	De 5 à moins de 10.000 francs	7.500	9.068
804.000	De 10 à moins de 25.000 francs	15.000	12.060
102.000	De 25 à moins de 50.000 francs	35.000	3.570
20.000	De 50 à moins de 100.000 francs	70.000	1.400
5.300	De 100.000 francs et plus	150.000	795
Total : 3.463.300			Total : 32.847

Les moyennes adoptées par nous ne sont pas obtenues par le calcul de la simple différence entre le minimum et le maximum. Pour les revenus inférieurs à 5.000 francs, nous avons estimé que la majorité des déclarations devait se rapprocher plutôt de cette dernière somme. Par contre, pour les tranches comprises entre 10.000 et 100.000 francs, nous pensons qu'il faut centrer plutôt vers le premier tiers de la tranche. Pour la dernière catégorie, de 100.000 francs et plus, nous nous sommes inspiré de la moyenne des impôts payés, sans oublier que cette tranche comprend de nombreux administrateurs, qui supportent une taxe professionnelle double.

D'après ce tableau, le total des revenus professionnels déclarés en 1932 est de 33 milliards en chiffres ronds. On peut considérer que cette estimation correspond à la réalité, sous les réserves que voici.

Tout d'abord, il s'agit là de revenus *nets*, déduction faite des charges professionnelles (comprenant, à partir de 1933, les impôts payés). En ce qui concerne

les charges professionnelles, la déduction forfaitaire autorisée est manifestement excessive en ce qui concerne les salariés et appointés; elle atteint, dans beaucoup de cas, le quart des rémunérations. Il y a là une exagération, qui nous autorise certainement à relever de 10 p. c. l'ensemble du revenu national. Ainsi donc, au total, le revenu professionnel réel s'est élevé à 36 milliards pour l'année dite, d'après les déclarations elles-mêmes.

Mais il n'est pas douteux que, pour certaines catégories de contribuables, les déclarations fiscales ne correspondent pas à la réalité. Il est hors de doute que si certains paient sur tous leurs revenus et même peut-être un peu davantage, il y a des catégories privilégiées. Pour des raisons que nous exposerons plus loin, nous estimons que le revenu professionnel, compté comme nous l'avons dit, a dû s'élever au moins 3 milliards plus haut que notre tableau ne le comporte. Il atteindrait donc 39 milliards.

Ceci nous donne le moyen d'établir quel a été le revenu national en 1932, estimation que nous n'avions plus faite depuis l'année 1930. Nous devons ajouter à

(3) *Questions et réponses parlementaires*, du 19 novembre 1936.

(4) *Bulletin* du 10 août 1934.

la somme obtenue plus haut comme total des revenus professionnels, tout d'abord le revenu foncier, représentant alors, d'après le cadastre, environ 6 milliards, quand on en a déduit le revenu foncier des usines et des sociétés anonymes. Nous le porterons à 7 milliards, puisque le revenu cadastral est net, alors que nous n'en déduisons pas les impôts.

Quant aux revenus des capitaux mobiliers, nous savons, par les statistiques de la Banque Nationale, qu'il a été payé pour 3 milliards de coupons d'actions et d'obligations; nous y ajouterons 1 milliard pour les revenus étrangers. Mais il convient d'en déduire 2 milliards: ceci représente tout d'abord les intérêts et dividendes encaissés par des sociétés anonymes, et ainsi comptés deux fois; nous y incluons le montant des coupons payés à des étrangers.

Parmi les revenus mobiliers de la Belgique, il faut porter en compte l'intérêt des valeurs émises par l'État, les provinces et les communes, pour la partie effectivement détenue par des nationaux. Le montant dépasse 2 milliards, ce qui neutralise la déduction que nous venons de faire.

En ce qui concerne les intérêts servis par la Caisse d'Épargne et les banques privées, nous considérons qu'il s'agit là de doubles emplois, et en partie de l'équivalent de ce qui a été attribué à des étrangers, détenteurs de rentes belges.

Ainsi donc, au total, le revenu national de la Belgique en 1932 atteindrait encore le chiffre de 50 milliards, d'après le tableau suivant:

Revenu national en 1932.

(Impôts à déduire.)

Revenu professionnel	39 milliards.
Revenu foncier	7 »
Revenu mobilier	4 »

Total 50 milliards.

Ce montant est élevé, car il se rapporte à une année de crise intense. Pour la Belgique, ce ne fut cependant pas la pire des périodes; celle-ci se place à la fin de la déflation, du début de 1934 au 31 mars 1935. Néanmoins l'année 1932 n'avait pas été favorable, et elle avait été marquée, rappelons-le, par des grèves sanglantes, au cours de l'été. Le moins qu'on puisse dire de ces données, c'est qu'elles cadrent avec l'estimation que nous avons adoptée pour le revenu national en 1930. Nous avons admis pour cette date le

total de 66 1/2 milliards. Depuis lors, les prix de détail avaient baissé de 18 p. c., et le chômage affectait plus de 20 p. c. des ouvriers affiliés aux caisses d'assurance. Une diminution d'un quart dans le revenu national est donc normale.

Les statistiques fiscales que nous avons utilisées mentionnent l'existence de 2.155.000 ouvriers. Ce chiffre ne cadre pas exactement avec les recensements, mais il comprend des salariés qui ne sont pas de véritables ouvriers. On y fait figurer notamment les personnes appartenant à la famille des exploitants agricoles, et travaillant avec ces derniers.

Le tableau que nous venons d'élaborer montre qu'en Belgique, la grosse masse des revenus vient de source professionnelle. Bon gré, mal gré, ce sont ces revenus professionnels qui devront toujours fournir la plus grande partie des recettes fiscales. Subsidiairement, il apparaît que les revenus imposables sont constitués par une poussière de petits et de moyens profits. La Belgique, à l'encontre de certains autres pays, ne compte guère de grosses fortunes, à qui elle puisse demander une bonne part de ce qu'il faut pour alimenter le budget.

III. Nous avons parlé plus haut de certains revenus professionnels manifestement sous-évalués. Nous songions en ordre principal aux professions libérales, et surtout à l'agriculture. Celle-ci paie ses impôts directs d'après un régime de forfait; les associations agricoles déterminent le montant du revenu présumé en ordre principal d'après le nombre d'hectares cultivés. Nous ne voulons donc pas parler de fraudes individuelles, en l'occurrence, mais uniquement d'une sous-évaluation générale due au système employé.

On est frappé en effet du fait qu'en 1932, comme du reste précédemment, l'agriculture belge ne paie pratiquement pas d'impôt. Alors que les ouvriers ont payé en 1932 45 millions d'impôts, l'agriculture tout entière n'a payé comme taxe professionnelle que 1 1/2 million, en principal. Ceci fait abstraction évidemment de l'impôt foncier, qui est soumis à un autre régime.

La faiblesse de l'imposition moyenne par exploitant agricole (cette imposition moyenne, en principal, n'est que de 6 francs) nous a porté à calculer quel pouvait être le montant global du revenu professionnel accusé par l'agriculture. Ceci nous a donné le tableau suivant:

Revenu professionnel agricole en 1932 (d'après les déclarations).

Nombre de contribuables	MONTANT DES DÉCLARATIONS (d'après le tableau officiel)	Moyennes des revenus (adoptés par nous) (francs)	Montant global des revenus (d'après nos calculs) (millions de francs)
245.000	Inférieur à 5.000 francs	4.500	1.103
26.000	De 5 à moins de 10.000 francs	7.500	195
7.000	De 10 à moins de 25.000 francs	15.000	105
156	De 25 à moins de 50.000 francs	35.000	5,500
5	De 50 à moins de 100.000 francs	70.000	0,350
2	De 100.000 francs et plus	150.000	0,300
Total :			1.409,150

Ainsi donc, le revenu global de l'agriculture belge ne représenterait que 1.400 millions en chiffres ronds. Le caractère insuffisant, disons même dérisoire de cette estimation, apparaît quand on se livre aux rapprochements que voici.

Le revenu professionnel agricole est évidemment égal à la valeur de la production globale de l'agriculture, diminuée des frais de production suivants : fermages, impôts fonciers, engrais, semences, salaires à des ouvriers n'appartenant pas à la famille, frais divers de matériel, de vétérinaire, etc.

En 1929, la valeur de la production agricole, déduction faite de ce qui est consommé à la ferme, pouvait atteindre 16 milliards; nous l'avons estimée à 13 milliards environ selon les prix valables au début de l'été de 1930 (5). Un examen des prix agricoles en 1932 nous porte à croire que la valeur de la production agricole devait s'établir alors aux environs de 10 milliards.

Cette évaluation sommaire est justifiée par la comparaison de l'index des prix de gros des produits agricoles relevés par le Ministère des Affaires économiques. La moyenne s'élevait pour cette catégorie de produits à 598 en 1930, et à 464 en 1932, ce qui constitue une baisse de 22 p. c., correspondant à l'abattement que nous avons opéré sur la valeur globale de la production. Par prudence, pour déduire les quantités réservées aux semences et partir des prix obtenus à la culture, nous opérerons un abattement de 10 p. c., ce qui nous ramène à 9 milliards.

Quant à la détermination des frais de la production agricole, nous croyons pouvoir admettre les hypothèses suivantes. Les fermages ou le revenu foncier correspondant devaient représenter environ 500 francs par hectare, soit 1 milliard au total. Les dépenses d'engrais et d'aliments pour le bétail ont pu représenter à peu près la même somme; le *Boerenbond*, en effet, a vendu au cours de cette année pour 250 millions, et l'on peut admettre qu'il fournit le sixième de ce qui est nécessaire, comme engrais et aliments, à l'ensemble des cultivateurs belges. Les dépenses s'élèveraient de ce chef à 1 1/2 milliard.

Ce chiffre global de 1 1/2 milliard n'est évidemment qu'une estimation plus ou moins arbitraire. Mais elle est confirmée par certains recoupements. On estime que le tiers de cette somme représente les achats d'engrais organiques, calcaires, les sous-produits industriels, etc. En ce qui concerne les aliments, nous adoptons le chiffre d'un milliard; durant cette année, il a été importé pour 425 millions de maïs, et pour 69 millions de seigle. Nous n'avons pas à tenir compte de ce qui est prélevé à la ferme même; nous l'avons déduit de la valeur de la production.

Il faut ensuite tenir compte des salaires payés aux ouvriers agricoles. Ces derniers sont au nombre de 63.000, d'après le recensement de 1929; on doit y ajouter des ouvriers temporaires représentant environ 35.000 ouvriers permanents. Au total, l'agriculture

emploie ainsi 100.000 ouvriers et ouvrières, dont on peut fixer le salaire annuel moyen à 5.000 francs, ce qui donne 500 millions.

Il y a lieu de tenir compte encore de l'impôt foncier et de la taxe de voirie sur les terres. On peut évaluer ces deux chapitres à 150 millions au total, additionnels compris. Ainsi donc, les dépenses de l'agriculture atteindraient, pour autant qu'on puisse les chiffrer, 3.150 millions, somme que nous porterons à 3 1/2 milliards, pour tenir compte des autres dépenses exigées par l'exploitation agricole. Cette marge doit couvrir les frais de vétérinaire (600 vétérinaires à 50.000 francs, soit 30 millions), les semences sélectionnées, l'entretien et l'amortissement du matériel, les dépenses de ferrage, etc.

Ainsi donc, en face d'un revenu brut de 9 milliards, on devrait mettre 3 1/2 milliards de dépenses. Le bénéfice professionnel de l'ensemble des agriculteurs belges doit donc s'élever à 5 1/2 milliards environ pour l'année 1932, alors que les bénéfices déclarés n'atteignent que 1.400 millions.

Il est vrai que les exploitants agricoles sont autorisés à porter parmi les frais d'exploitation le salaire de leurs aidants familiaux. D'après le recensement de 1929, ces derniers sont au nombre de 280.000, la plupart étant des femmes d'agriculteurs et des jeunes gens, que l'on ne peut considérer comme entièrement occupés par les travaux de culture. Si on leur attribue une rémunération moyenne de 3.000 francs, on demeurera dans les vraisemblances. Ceci donne 840 millions, qu'il faut ajouter aux dépenses de la production. Mais au point de vue du rendement fiscal, on peut en faire abstraction, car ces rémunérations arrivent à peine au minimum imposable.

Ces estimations sont évidemment des approximations, mais nous ne croyons pas que les corrections de détail qu'on peut y apporter à juste titre puissent modifier la conclusion qui se dégage de la comparaison. Veut-on dire que le revenu professionnel ne s'élève qu'à 4 milliards? Ce serait encore le triple de celui qui a été déclaré.

La situation que nous venons de dépeindre se retrouve du reste en France comme en Belgique. Mais la vérité, c'est qu'il est toujours extrêmement difficile de faire payer par l'agriculture l'impôt direct qui correspond à son revenu réel.

Les constatations que nous venons de faire montrent également les vices du système forfaitaire en matière d'impôt sur les revenus. A première vue, il semble recommandable de ne pas rechercher quel peut être le revenu réel des petits exploitants. On n'aboutit qu'à une taxation très faible, qui, dans beaucoup de cas, ne couvre pas les frais de l'administration. Il serait, semble-t-il, plus judicieux, et plus rationnel, de se borner pour cette catégorie de contribuables à un forfait qui équivaille à l'ancienne patente.

Mais l'expérience a prouvé que ce système présentait de graves inconvénients. Le contribuable n'admet

(5) Voir notre *Belgique après le Centenaire*, pp. 105 et suiv.

les forfaits que s'ils se traduisent par des impositions sensiblement moins élevées que celles à résulter de la déclaration. Le forfait doit s'appliquer à tous les cas, sans injustice, même s'il s'agit de situations misérables; les contribuables mieux placés profitent de ce régime. La conséquence indirecte, c'est qu'un surcroît de taxation doit être imposé aux autres classes, et que finalement l'égalité fiscale n'est plus qu'un vain mot.

IV. La situation des professions libérales est, elle aussi, assez curieuse, quand on se réfère au tableau des déclarations fiscales. En 1932, les contribuables rangés sous cette rubrique étaient au nombre de 16.146; ils ont déclaré au total environ 500 millions de francs, si l'on calcule comme nous l'avons fait plus haut.

Or, une estimation approximative, mais qui ne peut être très éloignée de la réalité, nous a fait admettre qu'il existait en Belgique (6) :

- 6.000 médecins;
- 3.000 avocats;
- 2.200 pharmaciens;
- 1.150 notaires;
- 2.500 architectes;
- 2.000 agents de change;
- 600 médecins vétérinaires;
- 450 huissiers.

On a assimilé aux professions libérales une série de métiers puisque la loi ou l'administration y font rentrer jusqu'aux sages-femmes et aux savetiers. Or, les seules catégories indiquées plus haut nous donnent un total d'environ 17.000. On dira qu'un certain nombre de jeunes avocats, et aussi d'agents de change, n'avaient, au cours de cette année surtout, aucune ressource professionnelle. Il est, en tout cas, peu vraisemblable qu'il n'ait existé parmi tous ces

(6) Voir notre étude sur *L'importance numérique des classes moyennes*. *Mélanges Mahaim*, pp. 3-12 (Thône, Liège, 1935).

notaires, ces avocats et ces médecins que 3.000 contribuables dont les revenus professionnels nets se soient élevés à plus de 50.000 francs.

... Ceci nous amène à parler de la question des additionnels. On sait que les additionnels provinciaux et communaux ne frappent qu'exceptionnellement, et toujours faiblement, les traitements et salaires. Par contre, ils doublent fréquemment les taxations des autres contribuables, et en particulier des agriculteurs, commerçants et membres des professions libérales. Quand on fait ressortir cette inégalité de régime, qui ne se trouvait pas à l'origine de l'impôt sur les revenus, on déclare souvent que ceci tient compte des sous-évaluations inévitables dans les déclarations des catégories que nous venons de citer.

Il semble en effet, nous l'avons vu, qu'il existe des sous-évaluations, mais elles sont inégalement réparties. On compte certainement, parmi les catégories dont il s'agit, des contribuables qui, soit scrupule, soit nécessité, veulent déclarer exactement le montant de leurs ressources. Ils sont nettement surtaxés par rapport aux autres, et ils trouvent dans cet état de choses une justification des fraudes éventuelles.

Nous ne voyons pas comment remédier à cet état de choses, mais on sera d'accord avec nous pour dire qu'une fiscalité de ce genre est profondément irrationnelle, voire même immorale.

C'est, du reste, la conclusion générale qui se dégage de l'examen des statistiques fiscales. L'impôt sur le revenu, théoriquement le plus juste de tous, est réparti chez nous d'une façon extrêmement peu équitable et qui ne saurait se justifier un instant. Tout au plus trouvera-t-on une excuse dans le fait que notre système fiscal est multiple, et que ceux qui sont favorisés d'un côté, sont vraisemblablement défavorisés d'un autre. C'est là une compensation réelle, mais aléatoire; elle ne doit pas nous empêcher d'essayer de faire disparaître les inégalités manifestes qui apparaissent en certains domaines.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ORIENTATION INDUSTRIELLE (1).

Dans un précédent article (2), nous avons commenté les quatre premières parties du rapport de la Commission d'Orientation Industrielle. Celles-ci avaient pour objet de préciser l'ordre de grandeur et l'importance du problème de réorientation à résoudre ainsi que d'apprécier la portée des tendances autarchiques modernes sur la nature des solutions à retenir à cet effet. Dans les trois dernières sections de son rapport, la Commission précise quelques éléments généraux d'une politique d'orientation industrielle, esquisse son programme d'études ultérieures et formule finalement quelques vœux.

I. — LES EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES NOUVELLES ET L'ÉTAT.

Parmi les éléments d'une politique de réorientation, les moyens de stimuler des initiatives nouvelles jouent un rôle important. Quelle sera, en cette matière, la fonction des pouvoirs publics ?

Il ne convient pas, affirme la Commission, que l'O. R. E. C., c'est-à-dire l'Etat sous une autre forme, prenne une participation dans les exploitations industrielles nouvelles ou mette des fonds à leur disposition, soit à titre de subsides, soit à titre de prêts. En agissant autrement, on ne manquerait pas de promouvoir des entreprises montées sur des bases antiéconomiques et de courir à des déboires. Aussi, conclut la Commission, convient-il de ne promouvoir que des projets ayant des perspectives normales de rentabilité.

Nul, pensons-nous, ne contestera la sagesse de cette conclusion. Les prémisses semblent cependant plus douteuses, tout au moins si l'on se réfère à l'attitude de la Commission à l'égard du problème douanier dans ses rapports avec le développement d'industries nouvelles. Que lit-on, en effet, à ce sujet ?

« Il arrive fréquemment que les importations de certains produits soient libres, parce qu'il n'existe aucune fabrication nationale; mais l'incidence des droits sur les matières premières et l'harmonie du système douanier général veulent qu'une protection modérée soit introduite dès qu'une industrie nationale est en cause. De pareils ajustements paraissent indispensables en vue de permettre aux industries nouvelles de se développer sur les bases habituelles des anciennes.

» D'autre part, nous avons insisté précédemment sur l'insécurité économique actuelle et sur la nécessité de n'entreprendre des fabrications nouvelles que là où

une certaine sécurité économique se trouve assurée. Cela signifie que la sphère d'expansion est extrêmement limitée si des mesures ne sont point prises pour étendre les zones de sécurité économique. En particulier, il arrivera souvent ce cas-ci : une fabrication nouvelle s'avère intéressante aux prix régnant actuellement sur le marché et la création d'une usine en Belgique permet même d'espérer un certain abaissement des prix de vente. Mais la concurrence est entre les mains d'un monopole ou de pays qui pratiquent le système de la vente à tout prix; dès lors, l'on peut être assuré que sans une certaine protection, l'usine nouvelle rendrait au pays le service de faire baisser momentanément les prix, mais serait irrémédiablement écrasée. Aussi, y a-t-il des chances qu'elle ne se crée pas et que le pays continue à payer des prix trop élevés, sans s'assurer l'avantage d'une orientation nouvelle. Dans de pareils cas, nous estimons qu'il convient d'adopter une attitude vigilante, mais souple; il ne peut être question de prendre des mesures restrictives du commerce tant qu'aucun fait de *dumping* n'est à signaler; mais des assurances peuvent être données aux intéressés qu'une intervention aura lieu si leur exploitation se heurte à des baisses excessives de prix au cours des premiers temps. Les cas et les modes d'intervention devraient, dans la mesure du possible, être précisés davantage. »

Ainsi donc, s'il faut en croire la Commission, les multiples raisons qui condamnent tout octroi de subsides ou de prêts éventuels à des exploitations d'industries nouvelles, ne valent pas lorsqu'on envisage des adaptations et des modifications douanières en vue d'étendre les zones de sécurité économique offertes à ces industries. Il y a là, nous semble-t-il, une question de principe et de méthode qui a été tranchée par la Commission dans un sens bien déterminé et qui incite à un examen plus approfondi que celui que le rapport lui a consacré.

La question de principe tout d'abord. Il y a lieu d'admettre qu'en raison des obstacles souvent sérieux auxquels se heurte le développement d'industries nouvelles, une certaine mesure d'intervention s'indique soit qu'il s'agisse simplement de mettre le système douanier en harmonie avec ces initiatives, soit qu'il convienne de placer celles-ci à l'abri des représailles de la part de la concurrence étrangère qui se sent menacée et veut défendre ses positions. En ces matières, nous croyons même devoir aller plus loin que ne le fait la Commission, et affirmer que point n'est besoin de faits de *dumping* pour que se justifient des mesures restrictives du commerce. Et la

(1) Ministère des Affaires Economiques. Commission d'Orientation Industrielle. Rapport préliminaire général sur la réorientation économique de la Belgique. *Revue du Travail*, septembre 1936.

(2) Cf. *Bulletin d'Information et de Documentation*, 10 décembre 1935.

raison en est bien simple. Elle est celle qu'ont invoquée tous les pays qui ont développé tardivement des industries, à savoir le fait que des industries établies de longue date, qui ont une certaine importance et qui ont pris place sur un marché, jouissent d'un ensemble d'avantages de production et de distribution auxquels une entreprise nouvellement créée ne peut guère prétendre. De toute façon, la nécessité de déplacer des courants commerciaux établis peut coûter cher et peut retarder assez longtemps la possibilité de travailler à un facteur de charge satisfaisant. Aussi, à supposer même que la concurrence étrangère s'abstienne de toute politique de défense, la rentabilité d'une entreprise nationale peut-elle paraître aléatoire au point de décourager toute initiative. A cette situation, il n'est évidemment d'autre remède qu'une forme quelconque d'intervention de la part des pouvoirs publics en vue d'assurer de meilleures conditions de marché aux premiers efforts d'une création industrielle nouvelle. Il est à peine besoin de dire que les interventions envisagées dans le but précis que nous venons de signaler ne revêtent aucun caractère de permanence et qu'elles sont destinées à disparaître au fur et à mesure que le marché répond aux espoirs des entrepreneurs nationaux. Sans doute, il est vrai que la pratique des choses n'a que rarement été fidèle à ces enseignements théoriques; exceptionnelles sont au fond les interventions de ce genre qui, sous une forme ou sous une autre, n'ont pas été consolidées avec le temps, sinon parfois aggravées. L'illusion qu'après avoir provoqué la naissance d'une industrie à la faveur de mesures douanières, il serait possible de la replacer sous l'empire du droit commun et de la priver de cette protection est fallacieuse; l'expérience démontre que les influences qui ont été assez puissantes pour obtenir une protection, à l'origine, réussissent aussi à la maintenir dans la suite.

Ces constatations n'infirmes toutefois pas la justesse des principes que nous avons développés et qui demeurent quel que soit le sort que la faiblesse humaine leur réserve dans leur application.

Cette question de principe étant tranchée, il reste une question de méthode à résoudre. Or, à ce sujet, il n'est aucune raison *a priori* pour repousser avec horreur toute idée de subside et se complaire plutôt dans des manipulations d'ordre douanier. L'une et l'autre méthode se partagent des avantages et des inconvénients auxquels l'attention de la Commission semble ne pas s'être arrêtée.

Comparons, par exemple, un système de subsides sous forme de primes à la production à l'imposition d'un tarif douanier en supposant que primes et droits de douane puissent être ajustés à chaque moment aux besoins de l'industrie nationale en voie de développement. Il n'est guère difficile de se rendre compte que l'une et l'autre modalités d'intervention impliquent un certain transfert des ressources dont dispose la communauté au profit d'un secteur bien déterminé de l'activité de celle-ci. Il convient cependant de remarquer que non seulement l'origine de ces ressources et

partant l'incidence de ces mesures sera généralement différente suivant que l'on aura recours à l'une ou à l'autre de ces méthodes, mais que de plus l'importance de ce transfert sera, en fin de compte, aussi différente suivant que l'on se sera arrêté à l'un ou à l'autre procédé d'intervention. Dans les conditions envisagées, l'imposition d'un tarif douanier aboutira à un transfert d'une importance totale appréciablement plus grande que celui qu'exige l'octroi éventuel de subsides pour la bonne raison que les primes à la production nationale peuvent être réduites au fur et à mesure que l'industrie nationale se développe alors que les droits de douane les plus élevés doivent être payés au moment où les importations satisfont encore pratiquement à la totalité des besoins du pays. Notons d'ailleurs qu'un droit de douane ne s'applique pas sans déranger les caractères quantitatifs et qualitatifs du marché intérieur que l'industrie nationale naissante se propose d'exploiter; en relevant les prix exigés de la clientèle, il tend à réduire la consommation de celle-ci et, partant, nuit quelque peu aux intérêts à longue échéance de l'industrie dont il veut promouvoir l'expansion. Un système de subsides ne présente pas au même degré ces inconvénients. Il permet d'apprécier exactement ce que coûte à la communauté le soutien d'initiatives industrielles nouvelles et il offre certaines garanties de révision et d'adaptation périodiques, ne fût-ce qu'en raison de la méfiance dont témoigne l'opinion publique à l'égard d'interventions directes de ce genre. C'est en raison de cette méfiance que, d'un point de vue politique, cette méthode d'intervention n'est d'ailleurs pas aussi heureuse. A cet égard, un système de douane cadre mieux avec nos habitudes présentes. Il implique des responsabilités moins définies et il ne s'impose pas avec la même insistance à l'attention du public. Il n'est pas impossible qu'il faille chercher dans des considérations de cet ordre les raisons pour lesquelles ce système reçoit si volontiers nos préférences et a reçu peut-être celles de la Commission. S'il en est ainsi toutefois, il convient de noter que ce choix se fonde moins sur des motifs d'opportunité scientifique que sur des considérations d'opportunité simplement politique et celles-ci — bien entendu — il ne nous appartient pas de les discuter.

A la lumière de ces quelques considérations qui ne font qu'effleurer le problème en question et qui n'ont d'ailleurs d'autre but que de justifier la légitimité d'une réserve que nous avons cru devoir formuler, on conçoit qu'il soit permis d'entretenir quelque doute sur l'excellence relative de manipulations douanières en tant qu'instrument de promotion d'industries nouvelles. De toute façon, nous ne pensons pas que la solution de ce débat puisse être tranchée en principe. Nous sommes plutôt portés à croire que, d'un point de vue rationnel, chaque cas devrait être examiné suivant ses mérites particuliers, ce qui implique une attitude légèrement différente de celle que la Commission a cru devoir adopter en ces matières.

Le problème de la réorientation industrielle peut être traité par les organes responsables de l'Etat, soit à l'occasion d'un cas particulier, soit d'en haut et d'une manière générale, par un examen d'office des problèmes industriels relatifs à toute une industrie.

Cette dernière voie est celle qui répond aux objectifs qu'à fixé la C. O. R. I. Elle est nécessaire pour préciser des vues générales, mais elle est insuffisante. En fait de produits finis et pour toutes les petites spécialités, il ne peut être question, en effet, de saisir les courants commerciaux que par un contact direct avec les promoteurs. En cette matière, le rôle des organes responsables de l'Etat sera bien plus d'apprécier les mérites économiques d'une fabrication nouvelle ou d'élargissement de fabrications peu développées que de prendre position sur les capacités personnelles des promoteurs ou sur leurs moyens financiers. L'attitude à prendre sur un problème économique est distincte, en effet, de celle à adopter vis-à-vis de ceux qui soumettent ce problème. Il est parfaitement possible qu'un problème intéressant soit posé par quelqu'un qui est incapable de lui donner une solution industrielle ou que des personnes dotées des moyens d'action nécessaires s'engagent dans des voies hérissées de difficultés. Dans l'un cas comme dans l'autre, les administrations de l'Etat peuvent utilement intervenir.

La Commission note tout d'abord l'intérêt que présentent, même pour les promoteurs, la discussion de leurs projets sur un plan qui dépasse celui d'une entreprise déterminée, les avis qu'ils reçoivent à cette occasion par des personnes compétentes auxquelles les problèmes posés ont été référés ainsi que les contacts qu'ils se ménagent à titre de pure information, contacts qui peuvent avoir des conséquences importantes, en dehors de toute intervention ultérieure. Le rapport mentionne aussi les difficultés d'ordre scientifique, douanier, administratif, de discipline industrielle ou de police commerciale, au sujet desquelles les administrations de l'Etat peuvent devoir intervenir. La question délicate à résoudre est toutefois celle de savoir ce qu'il est possible de faire lorsqu'on se trouve en présence d'un projet d'un intérêt économique réel, présenté par des promoteurs sérieux, mais dépourvus cependant des moyens nécessaires à la réalisation. La Commission estime que dès ce moment le rôle des organes administratifs touche à sa fin et que les organismes financiers doivent être saisis de l'affaire. « C'est à ceux-ci notamment qu'il appartiendra de faire des enquêtes approfondies et de prendre des responsabilités concernant la solvabilité des promoteurs et les garanties à donner. C'est à eux qu'il appartiendra, en définitive, d'aider les promoteurs à mettre l'affaire sur pied. Il est évident que cette tâche peut être restreinte ou large : il peut ne s'agir que d'un crédit à accorder à une entreprise existante pour développer un département nouveau ; il peut, au contraire, falloir mettre toute l'entreprise sur pied, même étoffer, au point de vue administratif, financier, etc. des promoteurs qui disposent en ordre prin-

cipal des connaissances techniques nécessaires. Quelle que soit la manière dont elle se présente, elle mérite d'être examinée attentivement.

» C'est à promouvoir cet examen attentif de la part des organismes de crédit que l'on peut s'employer, en respectant les désirs des promoteurs concernant les institutions avec lesquelles ils veulent traiter. La meilleure méthode semble être une intervention directe auprès de l'institution choisie avec toutes les explications que le cas comporte ; un avis écrit donné aux promoteurs risquerait, en effet, d'être utilisé auprès de tiers non avertis dans un sens qu'on ne peut vouloir lui donner. Une recommandation ne devrait donc être donnée qu'auprès de personnes déterminées et directement à celles-ci ; encore ne devrait-elle comporter que le désir de voir le cas étudié attentivement. »

L'examen attentif que demande la Commission doit dépasser l'examen habituel que fait un organisme financier d'une opération de crédit qui lui est demandée. « Il comporte d'abord, quant au fond, une étude détaillée, poursuivie avec la volonté de promouvoir les développements qui peuvent contribuer au redressement national ; il comporte ensuite, quant à la forme, la recherche des moyens de concilier les besoins de l'entreprise avec celle de l'institution financière ; point ne suffit de constater que, telle qu'elle est présentée, l'opération ne répond pas aux canons habituels des opérations journalières. Dans le cas où cette concordance serait impossible à établir, les promoteurs devraient être orientés dans d'autres directions.

» Si l'on peut demander aux institutions financières un peu de souplesse dans l'application, il ne peut cependant être question de leur imposer des opérations qui sortent de leur cadre habituel. Aussi, le redressement économique pose-t-il un grave problème, celui de l'adaptation de nos institutions financières aux besoins de notre industrie, spécialement en matière de crédit à moyen et long terme et d'organisation d'émissions d'actions et d'obligations. »

La Commission renonce à étudier les réformes à réaliser en matière d'organisation financière. Mais elle croit permis d'affirmer « qu'en ce moment, cette organisation est défectueuse et qu'au surplus la volonté de résoudre les problèmes nouveaux fait encore défaut. Les soucis de la déflation se prolongent dans le nettoyage des situations auquel toutes les institutions financières s'appliquent, à juste titre, d'ailleurs ; mais ce point de vue ne peut rester l'unique préoccupation, ni du point de vue du redressement industriel du pays, ni du point de vue des institutions financières elles-mêmes ; car elles risquent de se trouver démunies d'ici peu de temps du courant d'affaires dont elles vivent.

» Si toutefois l'adaptation des institutions financières aux besoins nouveaux se faisait attendre, le Gouvernement ne pourrait pas se résigner à la chose et bâtir sa politique de redressement économique uniquement sur les travaux publics. Il devrait examiner

alors comment l'une ou l'autre des institutions financières officieuses pourrait être chargée d'une politique plus vigoureuse de réorientation industrielle, par exemple, en lui conférant un dueroire semblable à celui donné à l'exportation, en vue de lui permettre des commandites industrielles temporaires. On ne manquerait évidemment pas de recenser quelques mécomptes à côté de succès intéressants. Dans tous les cas, cela coûterait moins cher que de maintenir un chômage permanent en vue de ne pas bousculer les attitudes psychologiques de la déflation. »

Telle est l'opinion de la Commission; elle est formulée en termes généraux. Il sera utile d'indiquer à une autre occasion des exemples précis, des indications détaillées sur ce que l'Etat pourrait faire en Belgique ou a fait ailleurs; enfin, la démonstration qu'il aurait des chances sérieuses de réussir.

II. — L'EFFORT INTELLECTUEL ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE.

Chaque époque a ses problèmes intellectuels à résoudre. La nôtre a un urgent besoin de pouvoir étudier, réfléchir et mûrir les grandes questions du jour. A cet égard, il est peut-être regrettable que nos traditions comportent un travail trop dur, trop long, trop concentré qui ne laisse que peu de place à l'examen des problèmes généraux de longue haleine qui se posent dans toute vie industrielle. Il importe cependant qu'en ce domaine, un effort vigoureux soit fourni car il existe encore un grand désarroi concernant la manière suivant laquelle nous pourrions atteindre un équilibre économique nouveau. Il est incontestable que les bases sur lesquelles la Belgique peut espérer remettre au travail l'ensemble de sa population, sont sensiblement différentes de celles de notre dernière période de prospérité. Il reste à convaincre de ce fait l'opinion publique et plus particulièrement ceux qui, à un titre quelconque, à tous les degrés de la hiérarchie sociale, assument certaines responsabilités dans notre pays.

Dans cet ordre d'idées, la formation de cadres administratifs efficients, qui ont à la fois le sentiment de leurs responsabilités économiques et sociales et qui sont aptes à assumer celles-ci, revêt une importance majeure. En ce qui concerne plus particulièrement l'industrie, la Commission mentionne le problème de la formation universitaire des futurs administrateurs industriels sans vouloir le discuter cependant, bien que, ajoute-t-elle, il y ait beaucoup à dire à ce sujet et qu'un examen de la question s'imposera certainement. Souhaitons que cet examen ne tarde pas trop car il est urgent. Des erreurs ont, en effet, été commises au cours de ces dernières années, et elles sont d'autant plus inquiétantes qu'elles sont de nature à compromettre l'heureux exercice de la mission dévolue jusqu'à présent à l'université dans la formation de nos élites scientifiques et administratives. Au fur et à mesure que nos connaissances se sont développées, les programmes ont eu tendance à prendre toujours plus d'ampleur; une certaine spécialisation des études a dû être prévue et acceptée. Elle était inévitable,

mais il eût fallu dès ce jour se préoccuper plus que jamais de coordonner l'ensemble et veiller surtout à ce que ces formations spécialisées ne nuisent pas finalement à l'heureux accomplissement des fonctions auxquelles à longue échéance la plupart de nos universitaires peuvent et doivent prétendre dans le cadre de notre organisation économique et sociale. A cet égard, la situation est loin d'être entièrement satisfaisante. Nos universités forment trop de techniciens spécialisés et ne s'attachent pas assez à développer ces qualités et ces connaissances particulières, à défaut desquelles le plus éminent technicien ne fera jamais qu'un pauvre administrateur. Or, notre pays a autant besoin aujourd'hui d'administrateurs avertis que de techniciens compétents. Ce n'est point trop demander de nos autorités universitaires que de reconnaître ces besoins et d'y conformer leur activité, leurs programmes et leurs formules d'enseignement. Bien entendu, dans la mesure où la formation de cadres administratifs exige un effort concerté du pays, l'université n'est susceptible d'apporter qu'un tout premier élément à la solution de ce problème. Celui-ci comporte, en effet, à côté de son aspect universitaire, un aspect post-universitaire qui n'est pas moins essentiel et qui, consciemment ou inconsciemment, est trop systématiquement ignoré à l'heure présente.

Dans la mesure où l'université demeure digne de son nom, de ses traditions et de son rôle, elle se doit, en effet, de dispenser son enseignement sur un plan qui lui interdit tout espoir d'offrir à l'activité économique et plus particulièrement industrielle des éléments susceptibles d'un rendement immédiat intéressant. Partant, il n'y a pas lieu d'espérer que l'université pourra se maintenir sur ce plan si la collaboration intelligente des milieux économiques ne lui est pas offerte. Cette collaboration doit viser à reprendre et à parachever la formation de cadres administratifs qui n'ont pu être qu'à peine ébauchés au cours de la vie universitaire. Ceci implique toutefois à l'égard des universitaires une attitude fort différente de celle dont ils bénéficient à l'heure présente au cours des premières années de leur contact avec la vie pratique. A ce point de vue, il est à peine douteux que, dans un but de rendement immédiat, on ne gaspille que trop aisément les précieuses énergies confiées à l'industrie et ceci, faute d'une adroite sélection, d'une attention sympathique, et d'un intérêt bien compris dans la formation administrative des jeunes éléments. Il n'est guère besoin de dire que, dans le cadre de la plupart de nos entreprises, il serait assurément difficile de découvrir une technique quelconque qui assure, suivant des principes rationnels, la formation progressive de cadres administratifs. Une enquête à ce sujet ferait vraisemblablement apparaître quelques lacunes ahurissantes. Elle mettrait d'ailleurs aussi en évidence les conditions de vie qui sont parfois imposées à ces jeunes éléments sous prétexte d'un rendement encore peu intéressant pour l'entreprise où ils font leurs premières armes. C'est en s'obstinant dans des erreurs de ce genre qui procèdent d'ailleurs sou-

vent d'un égoïsme mal compris que l'on en arrive à priver une nation de cadres administratifs jeunes qui joignent à une connaissance parfaite de leurs fonctions, une compréhension vive de leur temps et de ses besoins profonds.

C'est à des problèmes de cet ordre que la Commission faisait vraisemblablement allusion en invitant les hommes d'affaires à une plus large répartition de leur travail de direction et d'administration. Eux-mêmes, leurs entreprises et finalement le pays, en tiraient un bénéfice impondérable mais certain.

* * *

Dans le cadre gouvernemental, l'effort intellectuel économique à fournir n'est pas moins important. « Le premier besoin est de donner à l'administration les moyens de détecter les courants économiques existants et de connaître les principaux problèmes qui se posent. Il est presque inutile de dire qu'à l'heure actuelle la plupart des situations sont ignorées jusqu'au moment où l'administration est saisie d'un problème particulier en vue d'une intervention : la constitution rapide d'un dossier objectif est, à ce moment, chose extrêmement délicate et difficile. Pour remédier à cette situation, une documentation économique permanente est nécessaire. »

En vue de formuler les nouvelles directives de politique économique, il y aura lieu de profiter de l'expérience et de la réflexion de nombreuses personnes car l'on ne peut, dans les conjonctures présentes, se limiter à des méthodes étroites qui ne tendraient pas à faire concourir au but tous ceux dont la collaboration peut être utile. Néanmoins, l'on ne tirera point de bénéfice d'une consultation trop large sur certains éléments très généraux du problème économique : « tout l'art est d'interroger chacun dans le cadre de ses compétences particulières. A la base de tout ce travail doivent se trouver les études poursuivies par l'Administration et par la C. O. R. I., c'est à elles à fournir le canevas sur lequel vont se pencher les hommes du dehors et il leur appartient de le préciser autant qu'elles le peuvent.

» Il conviendra de sérier les problèmes en les limitant, de faire faire des rapports par des experts particulièrement qualifiés, de confier des études à des comités restreints. Par un travail méthodiquement organisé, un tour d'horizon peut être fait au bout d'un certain temps ; l'administration sera renseignée sur les grands problèmes à l'ordre du jour, l'attention des intéressés aura été éveillée sur les préoccupations principales du Gouvernement et l'attitude de celui-ci à l'égard des problèmes industriels pourra être définie en meilleure connaissance de cause. »

La Commission insiste finalement sur le fait qu'à la base de l'effort économique de l'administration, il convient en ce moment de placer des conceptions larges et de définir des points de vue généraux. C'est le but que se propose la C. O. R. I. et qu'elle n'atteindra que si les moyens lui sont donnés de s'élever à ce plan supérieur. La création d'un service d'orientation

industrielle au Ministère des Affaires économiques, l'institution de la Commission d'Orientation Industrielle et la centralisation des services de statistique du royaume tendent à réaliser certains des objectifs énoncés par la Commission.

* * *

L'effort intellectuel technique à fournir dans notre pays n'est pas moins important que l'effort intellectuel économique, car du caractère scientifique de nos méthodes de production dépendent nos atouts dans le commerce international de l'avenir. Contrairement à ce qui fut le cas, ces méthodes ne peuvent pas demeurer l'apanage de quelques industries. Il est indispensable que leur sphère d'action s'élargisse, spécialement dans le domaine des produits finis. La lutte commerciale ne peut qu'amener des ruines si les efforts scientifiques, commerciaux, d'administration, de soutien gouvernemental et de concentration des capitaux, continuent à se porter trop exclusivement sur quelques branches de notre activité industrielle.

La nécessité d'une large collaboration entre la science et l'industrie a bien été comprise dans le programme du Fonds de Recherches scientifiques, et a entraîné la réunion, à l'initiative du Roi Albert et de M. Emile Francqui, ministre d'Etat, de capitaux importants souscrits surtout par les banques et les grandes industries. Un effort plus vaste et plus spécial a été entrepris en Grande-Bretagne. Le développement considérable que celle-ci a donné au cours de ces dernières années aux recherches semi-industrielles subsidiées à la fois par le Gouvernement et l'initiative privée, en témoigne d'une manière saisissante. L'on reste rêveur, affirme la Commission, devant l'amplitude de l'œuvre de rénovation scientifique de l'industrie anglaise, entreprise sous l'égide du *Department of Scientific and Industrial Research* et ainsi comprend-on l'origine des succès étonnants recueillis par certaines industries anglaises, décidées à suivre la voie du progrès.

En vue de mettre en évidence l'attitude de la Grande-Bretagne à l'égard du problème de la science dans l'industrie, le rapport de la C. O. R. I. mentionne quelques extraits du rapport de Lord Rutherford, président de l'*Advisory Council* du *Department of Scientific and Industrial Research*. Les idées qui y sont exprimées sont d'une telle actualité et s'appliquent à un tel point à la situation de notre pays, que ces extraits valent la peine d'être repris et d'être médités par quiconque dispose de quelque autorité en cette matière.

« Alors que la crise mondiale s'atténue, du moins nous l'espérons, nous restons persuadés de l'importance croissante d'appliquer à tous les degrés du processus industriel, l'aide que la science peut apporter. Ceci est d'autant plus à encourager que par le passé, même lorsque la valeur des recherches scientifiques était reconnue, il y a eu une tendance à sous-estimer la nécessité primordiale d'appliquer constamment la théorie scientifique aux problèmes journaliers.

» De la recherche scientifique à elle seule, on doit rarement attendre des résultats pratiques; de nouveaux procédés, bien que prometteurs en expérience de laboratoire, nécessitent de nouvelles mises au point et une méthode dans leur application, si l'on veut les rendre applicables au domaine industriel proprement dit.

» La prospérité ne pourra être restaurée que si l'industrie est prête à pousser plus avant les connaissances obtenues par la recherche scientifique et à l'appliquer aux nécessités de tous les jours.

» Telle est l'espèce « d'ambiance de recherche » qui est impérieusement exigée dans l'industrie d'aujourd'hui.

» Il est nécessaire de donner aujourd'hui aux hommes de science les mêmes chances de réalisation pratique que celles qui leur ont été données au début du XIX^e siècle, bien que de nos jours le progrès scientifique soit plus le résultat d'une organisation et d'un travail d'équipe que des efforts individuels d'hommes de génie.

» Nous sommes convaincus que l'aide que la science peut apporter à l'industrie, « aide sur laquelle nos concurrents étrangers se basent pour pénétrer dans des marchés où nous occupions à l'origine une position prépondérante », peut seule être assurée par des entreprises qui sont prêtes à donner à l'homme de science l'occasion de réussir.

» Cela pourra se faire en offrant une situation aux hommes de formation scientifique dans le contrôle et le perfectionnement des procédés techniques, en coopérant au mouvement de recherche industrielle qui a été décrit dans nos rapports précédents et, ce qui est essentiel, en plaçant l'homme de science non dans le personnel technique ou subordonné, mais aux postes de commande.

» Nous avons rappelé combien il était encourageant de constater le changement qui se manifeste d'une manière constante, grâce aux efforts enthousiastes des dirigeants éclairés de notre grande industrie.

» Mais il est également évident que beaucoup reste à faire, et nous devons nous souvenir que nous n'avons pas de temps à perdre. Ceci ressort nettement du résultat d'une enquête faite à notre demande par un des comités de recherche du Département.

» Nous avons invité le comité, qui comprend des représentants industriels d'une autorité indiscutable, à passer en revue les conditions dans lesquelles se trouvaient des industries déterminées et de dire si des recherches scientifiques suffisantes étaient entreprises dans le pays à leur profit; dans la négative, dans quelle direction des recherches étaient nécessaires et quelles mesures devaient être prises pour convaincre ces industries de mieux appliquer les connaissances existantes et de poursuivre le travail de recherche scientifique.

» Nous avons été très impressionnés par une conclusion qui ressortait clairement de ce rapport, c'est que, comparées à certaines industries rivales d'outre-mer, ces branches de la production laissaient encore beau-

coup à désirer au point de vue scientifique. Ni parmi les dirigeants, ni parmi le personnel technique et exécutif, une importance suffisante n'est accordée aux résultats d'ordre scientifique et à l'expérimentation; et tant qu'un changement radical n'aura pas lieu à cet égard, ces industries, dans leur ensemble, ne seront pas à même d'obtenir le bénéfice total des résultats des investigations scientifiques.

» Nous avons été impressionnés par la lecture d'un rapport qui est parvenu récemment au département par l'intermédiaire du Commissaire pour les régions spéciales, décrivant les conditions de quelques industries d'importance secondaire dans une région du pays où les industries de base ont profondément souffert de la dépression industrielle et du changement de conditions économiques de l'heure présente.

» L'enquête sur laquelle ce rapport est basé a été entreprise à la demande des sections locales de : *The Society of Chemical Industry*, *The Institute of Chemistry* et *The Chemical Society*. C'est l'histoire d'occasions négligées de développer de nouvelles industries pour remplacer les industries de base dans ces régions et de défauts de compréhension quant au fait que le progrès des concurrents industriels étrangers avait pour base profonde l'organisation scientifique des procédés de fabrication.

» Que ce rapport ait décelé l'entière vérité sur le sujet, nous ne sommes pas en position de le dire, bien que les conclusions soient basées sur un nombre de cas précis; de même, nous ne savons pas dans quelle mesure l'état de choses révélé pour une région particulière diffère matériellement de la situation existante dans d'autres districts. De plus, nous nous rendons parfaitement compte de toutes les difficultés dans lesquelles se débattent actuellement les firmes locales en raison de la perte de leurs marchés, de la réduction de leurs recettes et des impôts à payer.

» Mais il ne peut malheureusement être contesté que le diagnostic contienne une large part de vérité et la conclusion générale est incontestablement saine, c'est-à-dire que la prospérité générale dans un district sera impossible sans l'application intensive des méthodes scientifiques aux industries dans la mesure où les matières premières et l'habileté de la main-d'œuvre locale le permettront.

» Dans cette phrase substantielle, les deux mots sur lesquels nous insisterons sont *Application* et *Méthode*. L'industrie seule peut en assurer l'application et ce sont les entreprises qui adopteront ces méthodes scientifiques dans leur pratique de tous les jours qui seront à même de profiter des progrès résultant des recherches de laboratoire.

» Le temps ne travaille pas pour nous. Le fait que ce pays a réussi, mieux que d'autres, à sortir par ses propres efforts de la dépression économique mondiale lui donne momentanément peut-être l'occasion de recouvrer une partie de la suprématie industrielle dont il jouissait avant la grande guerre.

» Si nous ne voulons pas laisser échapper cette occasion, il faudra, pour reprendre des mots que nous

avons mentionnés auparavant, une application intensive des méthodes scientifiques à toutes les industries, dans la mesure où le permettront nos ressources naturelles, notre situation économique, l'habileté et l'esprit d'entreprise de notre peuple.

» Cette conclusion ne s'applique pas seulement aux régions affectées par la dépression industrielle. »

En ce domaine, la Belgique n'est pas demeurée inactive. Comme nous l'avons rappelé, des initiatives fort intéressantes ont été développées. Le Fonds National de la Recherche Scientifique et la création du bureau des relations « science-industrie » en témoignent.

« La collaboration ainsi établie en Belgique n'embrasse toutefois pas tous les aspects des problèmes industriels que l'industrie, et particulièrement la petite et la moyenne industrie, aurait intérêt à voir étudier scientifiquement. En effet, le système mis sur pied doit, à juste titre, tenir compte d'abord des besoins de nos universités et de nos laboratoires scientifiques. Ces derniers ne peuvent être encombrés de problèmes d'application et doivent s'en tenir aux recherches ayant pour but principal la découverte de principes scientifiques. Les problèmes industriels ne peuvent leur être confiés que s'ils se posent sur ce plan élevé; de plus, dès que le principe est déterminé dans les essais de laboratoire, l'industriel est livré à lui-même pour l'application sur le plan industriel. »

C'est là qu'existe actuellement en Belgique, une déficience dans notre système de recherches industrielles. Le niveau scientifique de la production ne peut se relever que dans les très grandes entreprises et l'industriel ne peut pas trouver un appui sérieux pour résoudre les problèmes techniques plus pratiques, qui restent néanmoins du domaine d'hommes rompus à la science et à la technique dans tous ses aspects les plus complexes et les plus récents. Pareil soutien s'avère de plus en plus nécessaire, tant au départ qu'au cours de la vie industrielle.

Dans l'esprit de la Commission, les recherches industrielles à caractère strictement scientifique devraient être doublées « de recherches à caractère semi-scientifique, c'est-à-dire de recherches sur des problèmes d'application qui ne peuvent être résolus que dans des laboratoires et par des spécialistes éprouvés. Ces recherches devraient avoir un caractère collectif, en ce sens que l'ensemble des producteurs belges devrait pouvoir en profiter et que l'organisme se livrant aux recherches se trouverait à la disposition de tous ceux qui ont des problèmes d'application scientifique à poser. Quel que soit son intérêt, le laboratoire particulier ne peut donner une solution au relèvement intellectuel de l'ensemble de la production belge. »

Le cadre exact dans lequel une action d'ensemble pourrait être envisagée est défini comme suit par la Commission, d'après un cas particulier qui a retenu son attention, à savoir celui d'un laboratoire pour les industries céramiques du Borinage. Une triple mission serait confiée à ce laboratoire.

« 1° Faire des recherches à caractère semi-scientifique sur un ensemble de problèmes pratiques qui lui

serait posé par un comité d'industriels — accessoirement et dans la mesure où les recherches n'en souffrent pas, répondre, moyennant rémunération particulière, à des questions spéciales posées par les membres;

» 2° Promouvoir la qualité, la standardisation et la sincérité des produits, par une section de certification, qui fait les analyses nécessaires et garantit la nature de la marchandise, soit aux vendeurs, soit aux acheteurs. Les vendeurs trouveront dans ces analyses les moyens d'améliorer leur fabrication;

» 3° Donner aux jeunes ingénieurs la possibilité de travailler quelque temps dans des laboratoires spécialisés dans les problèmes pratiques de leur industrie, avant de passer au service des entreprises, tout comme nos meilleurs médecins passent par les cliniques avant de s'installer à leur compte.

» Afin de remplir sa mission, un laboratoire de ce genre doit se trouver en liaison avec une institution d'enseignement supérieur, mais sans en faire partie intégrante. Etant donné le plan pratique des recherches et les services de certification, il convient d'avoir recours à un personnel nettement distinct, tout en s'assurant les liaisons nécessaires. Le chef du laboratoire ne doit pas être professeur, mais se consacrer entièrement à sa tâche. Le laboratoire industriel doit également disposer de tout l'outillage dont il a un besoin habituel; mais si des expériences nécessitent l'emploi d'un outillage particulier, un arrangement conclu avec les laboratoires universitaires doit permettre de s'assurer l'emploi de celui-ci pendant le temps nécessaire et à un coût minimum. C'est incontestablement dans de pareilles conditions que des centres de recherche industrielle peuvent être créés avec un minimum de frais et un maximum de rendement. »

Le rapport ajoute qu'en ces matières, il ne peut être question de se lier à une formule rigide, qu'il convient de reconnaître l'existence d'un certain nombre d'institutions déjà orientées vers la solution des problèmes énoncés et que, de toute façon, ceux-ci se posent d'une manière différente suivant les spécialités que l'on envisage. Il n'en reste pas moins vrai cependant que le problème des recherches semi-industrielles doit être posé dans son ensemble et certaines règles directrices doivent être formulées. La C.O.R.I. pourra s'appliquer à cette tâche, en s'inspirant des expériences étrangères et en prévoyant des modes d'intervention assez souples pour être adaptés aux besoins de types très différents d'activité industrielle ou agricole.

Le rapport constate avec regret qu'au cours des dernières années, les revenus de fondations universitaires se sont restreints sensiblement et que les subsides du bureau des relations « science-industrie » ont diminué de près de la moitié depuis 1933. Il est à peine besoin de mettre en évidence le caractère dommageable de cette évolution pour le standing général de notre activité économique.

En ce qui concerne le problème des laboratoires, la Commission estime qu'il ne peut être résolu que si l'Etat intervient par un système de subsides, particu-

lièrement en ce qui concerne les frais de première installation. C'est en ce sens que l'intervention pécuniaire de l'O. R. E. C. pourrait s'exercer heureusement avec la collaboration du F. N. R. S. et de ceux qui ont mis sur pied les relations « science-industrie ».

En matière de science appliquée, il ne peut évidemment être question de séparer la technique de l'économique. Le programme de laboratoires de recherches doit être établi en tenant compte de considérations économiques. Comment établir le lien ?

« Une formule qui s'offre à nous est celle des *Economisch-technologisch Instituten*, qui ont été fondés récemment en Hollande. Leur délimitation de compétence est à base régionale; l'étude des marchés, l'examen des prix de revient, l'organisation industrielle y jouent un rôle prédominant, les recherches techniques venant seconder ces études et faciliter les créations d'industries nouvelles. »

L'exposé de la Commission s'écarte de cette conception, en ce sens que les problèmes techniques seraient appelés à jouer le premier rôle et que les délimitations de compétence se feraient surtout par matière. L'appui serait donné sur un plan national et particulièrement aux industries existantes; néanmoins, il ne serait pas centralisé dans la capitale, mais réparti judicieusement auprès des centres d'enseignement et des centres industriels, selon les convenances de chaque cas. Dans ces conditions, la place de l'économiste n'est plus dans le travail journalier, mais dans le conseil qui donne les directives générales. Son rôle est au côté des industriels, afin que par un mutuel échange d'idées et par une mutuelle critique des conceptions, le plan des recherches soit fixé dans les voies les plus utiles.

« Néanmoins, les deux types d'organisation ne sont pas exclusifs; ils peuvent, l'un et l'autre, rendre des services, et même se confondre, dans le cas de certaines industries plus particulièrement régionales dans lesquelles le travail manuel et la « façon » jouent un rôle prépondérant. Le rôle d'instituts technologiques à caractère moins particulier, tel celui inauguré récemment par le *Vlaamsch Economisch Verbond*, dépendra essentiellement des initiatives qu'ils prendront et de la compétence des hommes dont ils s'assureront les services; dans le domaine de la conception et de l'organisation du travail, ils pourraient rendre de grands services. »

III. — LES ASPECTS OUVRIERS DU PROBLÈME DE RÉORIENTATION.

Une politique de réorientation industrielle exige une politique ouvrière adéquate afin d'entretenir dans les populations une mobilité suffisante pour que s'opère le reclassement professionnel et régional de la main-d'œuvre disponible.

Cette politique ouvrière comportera inévitablement un certain assouplissement de la réglementation en matière d'assurance-chômage. L'organisation d'un régime autonome et *self supporting* est éminemment

souhaitable. Dans l'intérêt même de nos populations ouvrières, les règles concernant l'octroi d'indemnités devront être conçues de manière à ne pas entraver cette mobilité et à ne pas favoriser le maintien de chômeurs rebelles à toute adaptation, lorsque le retour à d'anciennes conditions de travail s'avère plus que problématique. Ces réformes éventuelles ne répondent toutefois qu'à l'aspect négatif du problème. L'adaptation ouvrière exige en plus une sollicitude positive à l'égard de ceux qui restent susceptibles d'être éduqués pour remplir un rôle d'ouvrier qualifié. Dans ce but, « les écoles industrielles devront être mises et maintenues à la hauteur du progrès technique, afin que la tâche de ceux qui veulent relever le niveau de la production nationale soit facilitée et que les classes moyennes améliorent les méthodes de travail dans les petits ateliers. L'on ne pourra pas non plus manquer de favoriser certains déplacements lorsqu'un centre d'appel de main-d'œuvre se crée quelque part et de rechercher les centres voisins qu'il convient de décongestionner. Enfin, l'on ne peut pas perdre de vue que, malgré la détérioration des qualités physiques et techniques des chômeurs, le nombre des ouvriers incapables de reprendre une tâche quelconque est très peu considérable. Lorsque le redressement de conjoncture sera plus accentué et que le noyau résiduel de chômeurs « de longue durée » pourra être mieux déterminé, il conviendra sans doute de procéder à des examens individuels et de prendre les mesures de requalification que les circonstances commanderont. Des interventions décisives en ce sens amèneront plus de satisfaction sociale et coûteront, en définitive, moins cher à la collectivité que le maintien d'une masse permanente de chômeurs. »

Ces considérations mettent en relief la haute mission qui a été dévolue à l'Office National du Placement et du Chômage et la nécessité d'une liaison entre le redressement industriel et l'organisation du marché du travail. Dans beaucoup de cas, une solution complète d'un problème ne pourra être trouvée que s'il est examiné à la fois du point de vue industriel et du point de vue ouvrier. Aussi, la Commission attache-t-elle une importance particulière à l'organisation d'échanges de vues réguliers avec l'Office du Placement et du Chômage.

Les problèmes ouvriers que soulèvent la réorientation et le redressement industriel du pays comportent aussi des questions relatives à la formation professionnelle et technique de la main-d'œuvre industrielle. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui s'est déclarée dès l'automne de 1935 en témoigne à suffisance. Aussi la requalification professionnelle apparaît-elle nécessaire :

« 1° En vue de reprendre les anciennes fabrications au rythme antérieur;

» 2° En vue d'entreprendre des activités nouvelles ou d'en développer d'anciennes au delà du rythme antérieur;

» 3° A raison de la nécessité d'orienter nos activités industrielles, tant anciennes que nouvelles, vers

des méthodes plus scientifiques, plus difficiles, requérant plus d'habileté professionnelle que par le passé. »

En cette matière, la Commission estime que deux faits très importants militent en faveur de la prolongation de la scolarité et d'une meilleure préparation de la jeunesse :

« 1° La requalification de notre production, dont dépend en somme notre niveau de vie, exige de la part de tous les producteurs un effort intellectuel plus intense; à ce point de vue, il y a un gros retard à combler;

« 2° La raréfaction de notre main-d'œuvre (effet de la dénatalité) nous force à gagner en qualité ce que nous perdons en quantité.

« Il serait cependant dangereux de prolonger la scolarité, si l'enseignement professionnel et technique n'était pas rendu « sélectif ». En effet, à mesure que l'enseignement s'étend et s'approfondit, les différenciations entre élèves doués et non doués s'accroissent davantage. Il faut éviter à tout prix que la prolongation de la scolarité fasse des victimes, soit parmi les élèves les moins doués, soit parmi les élèves les plus doués. Dès lors, il faut étudier les moyens de créer :

« 1° Dans chaque école professionnelle du jour, deux sections :

« a) La section technique qui, par son programme complet, mi-pratique, mi-théorique, s'adresse aux élèves doués;

« b) Une section essentiellement professionnelle, qui recueillerait les élèves les moins doués, en vue d'un enseignement pratique plus individuel;

« 2° Dans chaque école technique secondaire du jour, deux sections analogues.

« Enfin, il faudrait revenir beaucoup à l'enseignement post-scolaire du soir et du dimanche, en instaurant, par exemple, l'obligation de suivre, après la scolarité normale, au moins 600 heures de cours, soit en un an, dans une école de jour, soit en deux ou trois ans, dans une école du soir ou du dimanche.

« Cette obligation amènerait aux écoles une multitude d'élèves pour lesquels il serait indiqué de créer les cours les plus divers : arts, sciences, langues, commerce, agriculture, industrie, économie, métiers.

« Il deviendrait possible aux jeunes gens et jeunes filles, aux prises avec les difficultés d'un métier ou d'une profession, de recourir à l'un ou à l'autre cours et d'y recevoir ce complément intellectuel qui seul permet de comprendre pleinement les particularités du travail, qui seul permet à l'ouvrier intelligent d'apporter à l'évolution d'un métier sa contribution personnelle. »

Si l'opportunité d'une réforme de nos écoles professionnelles et techniques dans le sens indiqué par la Commission est susceptible de recevoir les suffrages de bien des milieux, la nécessité d'un développement de l'enseignement post-scolaire du soir et du dimanche nous apparaît beaucoup plus contestable. Nos efforts doivent plutôt tendre à supprimer cette nécessité de manière à ne pas priver de jeunes éléments de loisirs

dont ils ont assurément besoin, après leur travail quotidien ou hebdomadaire. D'ailleurs, l'efficacité de ces enseignements du soir et du dimanche dispensés à des éléments qui, au cours de la journée ou de la semaine, ont déjà fourni un effort appréciable, peut être sérieusement mise en doute. Aussi la formule proposée par la Commission ne nous semble pas très heureuse et c'est vraiment à regret que nous verrions une « multitude » d'élèves encombrer ces institutions, fût-ce même pour y entendre « les cours les plus divers » que l'étendue de nos connaissances nous permet aujourd'hui d'offrir à la curiosité de leur esprit. Dans la mesure où un complément intellectuel s'indique pour le jeune ouvrier en vue de lui permettre de comprendre pleinement les particularités de son travail, il est d'autres formules à préconiser qui, d'ailleurs, ont déjà fait leurs preuves dans d'autres pays; l'organisation d'un enseignement à caractère mi-professionnel à l'intention des jeunes apprentis pendant une ou deux après-midi par semaine, par exemple. Assurément, l'application de formules de ce genre requiert une collaboration plus active de la part de l'industrie, mais ce n'est point trop demander de celle-ci que d'organiser sa production de manière à ce qu'elle satisfasse aux légitimes exigences de la personnalité humaine et de son développement tout en atteignant sa fin purement économique.

Au point de vue de la réadaptation des chômeurs, ainsi que des ouvriers au travail pour lesquels la profession dans laquelle ils se sont engagés n'est souvent pas celle qui leur convient, la Commission estime que l'extension de l'enseignement post-scolaire sera d'une efficacité réelle et beaucoup plus souple que celle dont témoigne la scolarité normale. Elle permettrait aussi une sélection sans laquelle le niveau général des études, au lieu de croître, est destiné à diminuer; enfin, elle entreprendrait la flamme de l'effort intellectuel... à moins de l'étouffer définitivement. La Commission n'ayant pas cru devoir justifier plus amplement ces opinions, on admettra qu'elles sont assez difficiles à discuter.

IV. — L'ÉQUILIBRE DE LA PROTECTION DOUANIÈRE.

Précédemment, il a déjà été fait allusion au problème douanier dans ses relations avec le développement d'industries nouvelles.

La Commission constate que les circonstances extrêmement troublées du moment rendent fort complexe le problème de la protection douanière. L'exemple de l'étranger ne nous donne guère d'indications quant à la voie à suivre en vue de stimuler le plus sûrement le redressement de conjoncture et la réorientation industrielle du pays. Le redressement est très réel aussi bien en une Suède qui n'a donné aux principes traditionnels du libre-échange que les accrocs exigés par les circonstances, que dans une Grande-Bretagne passée à un protectionnisme efficace et dans une Allemagne livrée à tous les ennuis d'un système restrictif de devises. L'avenir nous dira de quel côté les résultats sont du meilleur aloi.

Etant donné le déséquilibre monétaire qui règne encore dans le monde, il semble vain de compter sur un retournement dans un sens libre-échangiste pour le moment. « Sans doute, il existe des occasions de faire des retours en arrière en matière de contingentements, mais on peut affirmer que ce ne sont guère que des occasions manquées. Malgré les inconvénients des formalités administratives et des limitations commerciales, les intérêts établis y trouvent trop souvent leur compte pour qu'un relâchement des mesures restrictives ne se heurte pas à des résistances opiniâtres; ceci est souvent vrai du monde commercial aussi bien que du monde industriel. C'est dire que les propositions de relâchement n'interviennent guère, lorsque l'initiative n'est pas prise par l'administration.

» D'autre part, il y a lieu de constater que les raisons qui ont provoqué beaucoup de contingentements restent encore valables aujourd'hui et que de nouvelles mesures analogues peuvent encore devenir nécessaires; elles se trouvent essentiellement dans la politique commerciale des pays qui ont établi les systèmes de restrictions de devises et corrigent par des primes les écarts entre prix nationaux et prix à l'exportation. Leurs ventes ne se font plus en considération de leurs prix de revient, mais de manière à développer au maximum la masse de devises dont ils pourront disposer. A cet effet, ils pratiquent des politiques de prix agressives qui bousculent les marchés les plus réguliers et risquent de faire péricliter des industries nationales sans bénéfice pour la communauté, sinon la satisfaction d'acheter pendant un temps très court à des prix de *dumping*.

» Cet inconvénient se retrouve également dans les marchés d'une série de matières premières, de demi-produits et de denrées agricoles. L'intensité de la crise et la fermeture de débouchés importants normaux ont amené les groupes industriels ou agricoles puissants des pays exportateurs à solliciter, et les gouvernements à accorder, des interventions financières importantes, qui ont contribué à avilir les prix des marchés internationaux d'une manière artificielle. Nous nous sommes également défendus, à juste titre, dans de nombreux cas: mais l'on doit se demander si le remplacement d'un régime de contingentement par une taxe douanière modérée n'apporterait pas un élément de sécurité et de santé économique dans la situation. »

La Commission estime qu'afin d'assurer plus de sécurité à notre économie nationale et de promouvoir son expansion, il conviendrait d'orienter plus particulièrement nos négociations commerciales vers les pays dont les méthodes de vente à l'exportation comportent le moins d'éléments politiques, bien que, ajoute-t-elle, il n'y ait pas lieu de se faire d'illusions à cet égard, la dévaluation ayant rendu les ventes sur le marché belge plus difficiles à ces pays.

Les efforts pour maintenir et développer le commerce avec les pays à restrictions de devises sont louables et comportent des avantages directs certains; indirectement, toutefois, ils contribuent à maintenir l'insécurité dans notre système des prix intérieurs et

à développer le réseau de restrictions quantitatives au commerce international.

En résumé, le problème de nos relations commerciales avec l'étranger reste extrêmement confus. Il ne peut être question, d'après la Commission, de prendre des mesures définitives, dans le sens d'une plus grande liberté, tant qu'un équilibre monétaire nouveau ne sera pas trouvé sur le plan international. Cette situation ne doit cependant pas nous empêcher de suivre les événements et d'amender notre politique selon les circonstances. A ce titre, une étude approfondie des restrictions quantitatives imposées au commerce s'indique à l'heure présente. « L'on découvrirait sans nul doute des protections excessives, des protections insuffisantes, des doubles emplois, même des protections inutiles et cependant encombrantes; dans tel cas, un bénéfice de monopole est créé; dans tel autre cas, il ne l'est pas ou se trouve confisqué au profit de l'Etat par une taxe de licence. Au surplus, le régime des contingentements a été mis sur pied, progressivement, par des ministères différents, et les principes d'intervention et de répartition se sont modifiés. Bref, une étude d'ensemble permettrait, vraisemblablement, de tirer des conclusions intéressantes, tant sur l'administration générale du régime des contingentements que sur bien des applications particulières. »

La création d'un Commissaire aux contingents répond à ce désir. On ne peut que souhaiter qu'il travaille rapidement et ne se laisse pas arrêter par des intérêts particuliers installés dans le régime des contingentements, dont la Commission signale elle-même l'incohérence.

V. — LA DISCIPLINE INDUSTRIELLE.

Sous ce titre, la Commission envisage certaines possibilités d'application de l'arrêté du 13 janvier 1935 dans ses relations avec une politique de réorientation industrielle. Dans ce cadre, les problèmes de limitation de l'outillage revêtent une importance de premier plan.

La Commission estime que, dans certaines conditions, la limitation de l'outillage peut jouer un rôle positif. « C'est le cas lorsqu'elle s'applique à des industries dont l'outillage a été développé de manière excessive et dont les espoirs de retrouver des débouchés anciens, surtout à l'exportation, paraissent fort aléatoires. L'histoire des dernières années nous montre qu'on ne peut raisonnablement s'attendre à une élimination naturelle des entreprises les moins bonnes en temps de crise; il serait vain d'espérer que le processus s'accomplisse lorsque la situation s'améliore. Au surplus, les qualités techniques des usines et les capacités de résistance financière ne se trouvent souvent pas réunies dans le même chef; dès lors, l'élimination naturelle ne se fait pas dans le meilleur intérêt de l'industrie nationale; la longue période de transition cause d'ailleurs de graves préjudices aux meilleurs et les affaiblit, les empêche de se tenir à la hauteur des progrès et de résoudre leurs problèmes d'organisation interne. Enfin, dans ces périodes d'élimination par la

lutte, le mauvais outillage n'est détruit qu'à la dernière extrémité et sa seule présence pèse sur la situation. Il serait donc raisonnable que la discipline industrielle vienne étayer les efforts de rationalisation collective d'une industrie, lorsque ceux-ci tendent à la ramener vers une dimension en rapport avec les possibilités d'une période de prospérité et à la condition que ces efforts soient conçus de manière à promouvoir l'amélioration technique des usines maintenues en activité. Dans de pareilles conditions seulement, l'intérêt général y trouvera son compte. »

L'arme de la discipline industrielle en matière de restriction d'outillage doit donc être maniée avec autant de prudence que de fermeté. Elle ne doit pas se muer en une arme de défense des intérêts établis et il ne convient pas d'en faire usage dans les cas où la demande ne traduit que la crainte d'entreprises existantes, souvent plus ou moins routinières, à l'égard de nouvelles méthodes de fabrication ou de nouvelles gammes de produits.

Ces considérations et ces recommandations au sujet de l'arme de la discipline industrielle, en matière de restriction d'outillage, n'appellent aucune réserve. Il est cependant douteux qu'elle suffise pour résoudre ce délicat problème. Il y a lieu de se rendre compte, en effet, que si en matière d'adaptation quantitative de l'outillage à une contraction des débouchés, une intervention s'impose, c'est finalement en raison de l'imperfection de la concurrence que se livrent les producteurs. Aussi peut-on se demander si un plan de restriction d'outillage, aussi minutieusement établi qu'il soit selon les indications générales de la Commission, satisfait à l'exclusion de toute autre mesure aux besoins et aux légitimes exigences de la vie économique et sociale. Il semble bien que non pour les raisons que voici.

Pour se justifier, l'intervention envisagée doit au fond atteindre un double but, l'un positif, l'autre négatif. En ce qui concerne le premier, à savoir, l'élimination pure et simple de l'outillage en excès, celle-ci ne peut s'effectuer d'une manière quelconque. Elle doit viser, au contraire, à assurer aux entreprises maintenues en activité des conditions de marché telles que la production tende à s'effectuer à coût unitaire moyen minimum, ce qui explique que cette élimination se poursuive plutôt par diminution du nombre des entreprises établies sur le marché et non simplement par réduction de la capacité de production de celles-ci. Telle est d'ailleurs la raison pour laquelle tout plan de restriction prévoit, sous certaines conditions, bien entendu, l'interdiction de fonder de nouvelles affaires dans le cadre de l'industrie dont on se propose d'assainir la situation. Si tel est le cas, toutefois, les moyens mis en œuvre pour atteindre le premier but risquent de compromettre directement la réalisation du second objet de l'intervention envisagée. Ce second objet veut, en effet, que les bénéfices que l'on attend d'une restriction de l'outillage soient effectivement passés à la clientèle et

c'est pourquoi l'intervention envisagée doit être prévue de manière à empêcher que ces avantages ne soient accaparés par les entrepreneurs sous forme de profits de monopole. Or, l'une des conséquences immédiates des mesures prises dans cet ordre d'idées est de rendre la demande dont bénéficie chaque producteur encore plus inélastique qu'elle ne l'était, toutes autres choses étant supposées égales par ailleurs. Dans ces conditions, et pour autant que les entrepreneurs soumis à ce plan de restriction comprennent leur métier, une hausse des prix est dans la logique des choses et le développement d'accords à caractère monopolistique est favorisé. Il semble bien dès lors que l'arme de la discipline industrielle, dans la mesure où elle est utilisée pour ajuster la capacité de production aux possibilités du marché, n'atteint son objet qu'à condition de la doubler, sous une forme ou une autre, d'un contrôle des prix.

Cette conclusion rejoint celle de la Commission en ce qui concerne l'attitude à adopter par les pouvoirs publics à l'égard des nombreuses formes d'organisation monopolistique ou quasi-monopolistique, et plus particulièrement à l'égard des cartels.

« Le développement des accords de cartels ne peut plus faire l'objet d'une action unilatérale du Gouvernement, dans le sens d'un renforcement des accords. L'absence de législation laisse, non point un état de liberté, mais un état de licence en la matière. Lorsque les cartels se développent, une législation est nécessaire pour maintenir leur action dans des limites raisonnables. Il faut notamment permettre à l'État de subordonner toute intervention en faveur d'une discipline industrielle, à des conditions qui sauvegardent la liberté et les intérêts des transformateurs et des consommateurs. Il convient également de déterminer dans quelle mesure les accords de cartel et les clauses qui en dépendent sont susceptibles de recours devant les tribunaux. Il y aurait lieu également d'examiner si certaines obligations d'approvisionnement les clients du marché intérieur, dans des conditions nettement délimitées, ne devraient pas résulter de la position de monopole qu'une industrie se donne. Bref, le problème peut être résumé comme suit : la situation actuelle n'est ni une situation de concurrence générale, ni une situation de production monopolisée générale. La concurrence désordonnée et l'organisation monopolistique peuvent avoir l'un et l'autre de sérieux inconvénients et provoquer des abus auxquels la puissance publique peut remédier en partie par une action convenable; celle-ci peut devoir s'exercer tantôt dans le sens d'une meilleure organisation, tantôt par des règles de sauvegarde contre les positions de prépondérance des cartels dont souffrirait l'économie générale. La puissance publique ne peut s'armer pour intervenir dans un seul sens. »

Encore peut-on se demander si son intervention contre les hausses de prix des cartels sera efficace et ne se produira pas, le plus souvent, ou trop tard, ou dans une limite insuffisante.

VI. — LA POLICE DU MARCHÉ.

L'expansion économique a besoin, à sa base, d'une police du marché afin qu'elle s'effectue en promouvant la sécurité économique du pays. Que l'on envisage le domaine de la protection douanière ou celui des cartels, c'est au profit de cette sécurité que doit s'exercer cette police. Celle-ci reste donc parfaitement dans le rôle assigné à la puissance publique.

L'expansion a montré que là où nous pensions nous trouver dans un monde de liberté, il ne régnait guère que la licence; la lutte économique, spécialement sur le plan international, n'a rencontré aucune des sages limites que rencontre tout homme dans la vie civile. Le monde industriel s'est battu à coup de subsides gouvernementaux et de dislocations factices du système des prix; il s'étonne ensuite de son affaiblissement au cours de la lutte pour les marchés et s'élève contre le protectionnisme montant de toutes parts. Ce n'est sans doute pas ce qu'il a voulu, mais c'est le résultat inévitable de ses procédés de lutte. Le monde économique doit être reconstruit aujourd'hui en tenant compte de ce fait.

Parmi les considérations qui ont été refoulées à l'arrière-plan au cours de cette lutte pour forcer les marchés se trouvent toutes celles qui ont trait au bien-être véritable des populations. L'accent mis sur tel ou tel projet n'avait aucune relation avec le bénéfice qu'en pouvait tirer l'humanité et des appuis considérables ont été obtenus pour engloutir l'épargne dans des projets mal mûris, aventureux et souvent désastreux. Au surplus, notre organisation économique et financière est, historiquement, constituée de manière à faciliter beaucoup plus les grands projets relatifs à des exploitations de matières premières et de demi-produits ou à des grands travaux publics que le travail plus modeste et plus régulier des industries de produits finis, souvent divisés en unités d'importance plus petite : marché des capitaux, crédits de banque, tarifs de transports réduits, attitude psychologique des dirigeants des affaires. Tout concourt en ce sens.

Les erreurs du passé nous portent aujourd'hui à rechercher les solutions qui s'inspirent beaucoup plus directement des besoins réels de la population belge considérée dans son ensemble. C'est ce qui nous amène en plus des raisons de sécurité économique, à porter notre attention sur les industries abritées, travaillant spécialement pour le marché intérieur. Comme elles ont moins attiré l'attention dans le passé, il est vraisemblable qu'elles réservent plus de possibilités d'économies internes d'organisation. D'autre part, il est même possible d'orienter les efforts de manière à ce que ceux-ci contribuent à un bien-être effectif tant par l'augmentation du pouvoir d'achat des masses que par la nature des dépenses qui sont encouragées. Enfin, l'accent mis sur les industries abritées est la sauvegarde d'une plus grande stabilité de notre économie nationale au cours de futures secousses. A longue échéance, pareille politique est de nature à avoir sur la qualité de nos populations des répercussions heureuses que n'auraient pas des efforts soutenus d'élargissement des industries de base.

Mais une véritable sollicitude pour le consommateur ne s'accommode pas d'un marché livré à tous les moyens de concurrence, à toutes les tromperies et à toutes les manières de lutter par une diminution de qualité, lorsque le consommateur est incapable de porter un jugement concret sur la qualité. Une police rigoureuse du marché s'impose donc, en vue d'obliger les producteurs et commerçants à renseigner honnêtement les caractéristiques intéressantes de la marchandise qu'ils vendent. Il ne suffira point toujours, pour cela, de définir des appellations commerciales souvent erronées, car on ne peut demander à la masse du public d'en connaître la portée exacte : des redressements d'appellation sont nécessaires en vue de protéger la bonne et loyale marchandise. Dans divers cas, les conditionnements de la marchandise sont d'ailleurs nécessaires pour éviter les fraudes et l'on ne devrait pas manquer d'en user pour redresser certaines tolérances, plutôt que de les limiter en vue de sauvegarder, sous couleur d'habitudes acquises, les intérêts établis qui refuseraient un effort, pourtant possible en vue de s'adapter aux besoins réels du consommateur. Il conviendrait de veiller à ce que les contrôles nécessaires existent aux endroits où ils peuvent être efficaces et qu'une réelle coordination existe entre les services d'inspection aux divers stades de la manutention d'une marchandise. Par contre, il y aurait lieu d'éviter, dans toute la mesure du possible, de concevoir cette police sous forme de licences, de privilèges, d'autorisations, etc., car de pareils systèmes, laissant toute liberté à l'administration pourvu qu'elle estime appliquer ses principes en toute équité, sont aisément détournés de leur but primitif. C'est là un penchant naturel qui existe en matière de licences à l'importation et à l'exportation, et qui n'a rien à voir avec des « abus » au sens propre du terme. Nous ne manquerions pas d'aboutir aux mêmes conséquences à l'intérieur du pays, si nous nous écartions du principe de règles de police applicables par chacun sous sa propre responsabilité, mais dont le respect est convenablement assuré par la répression des infractions.

Afin de réaliser les objectifs ci-dessus, il sera nécessaire de procéder, dans bien des cas, par voie de législation et de réglementation; cependant, dans de nombreux cas, il y aurait sans doute moyen de procéder par voie de discipline professionnelle, en vertu de l'arrêté du 13 janvier 1935. Les groupements professionnels ne s'engagent cependant dans ce sens, en ce qui concerne la politique commerciale, que s'ils y sont instamment priés.

VII. — LES VŒUX DE LA COMMISSION.

Bien que la Commission ait évité à dessein de réunir les conclusions de son rapport, elle a cru devoir formuler cependant certains vœux concernant des points sur lesquels un accord précis avait pu être acquis au cours de ses échanges de vues. Ces vœux sont relatifs à l'amélioration des statistiques industrielles et aux problèmes de financement, particulièrement pour les petite et moyenne industries.

« Considérant qu'une documentation statistique adéquate est nécessaire pour étudier et résoudre les problèmes de réorientation industrielle, ainsi que pour éclairer la politique économique du Gouvernement, la C. O. R. I. émet le vœu :

» 1° Que la centralisation effective des services de statistique de l'Etat au sein de l'Office Central de Statistique soit réalisée le plus tôt possible, conformément à l'arrêté royal du 27 octobre 1934;

» 2° Que le recensement industriel décennal devienne quinquennal et qu'à titre exceptionnel un recensement industriel soit exécuté, à la date du 31 décembre 1936, avec toute la célérité qui permettra la centralisation des services de statistique;

» 3° Que la Belgique ratifie la Convention internationale sur les statistiques économiques, en vue de permettre à l'Office Central de Statistique d'établir une statistique générale de la production, moyennant des garanties appropriées de secret, relativement aux données individuelles;

» 4° Que la loi du 30 juin 1931, relative à l'importation, l'exportation et le transit des marchandises soit amendée, en vue de permettre au Gouvernement d'obliger les entreprises industrielles et commerciales qui bénéficient de la réglementation prise en vertu de cette loi, à fournir périodiquement, moyennant les garanties prévues au 3°, les renseignements nécessaires pour apprécier les résultats de la dite réglementation. »

En matière de financement des entreprises, la C. O. R. I. estime devoir attirer l'attention du Gouvernement sur certains aspects du régime actuel ainsi que sur l'influence qu'exerce ce régime sur le redressement économique. Ces aspects sont décrits comme suit:

« Au cours des dernières années, le rôle des banques dans la distribution du crédit a eu tendance à se restreindre nettement sous la pression de la déflation, tandis que celui des établissements publics de crédit s'est amplifié pour diverses raisons que nous n'avons pas à examiner ici. Tandis que certaines créations nouvelles ont gardé le caractère de simples interventions de secours, qui leur a été donné à l'origine, d'autres se sont révélées de nature à jouer un rôle durable, à répondre à des besoins nouveaux, à suppléer les établissements de crédit privés dans certaines fonctions qu'ils n'assument plus que partiellement.

» La multiplicité des organismes de crédit créés hâtivement en vue de faire face à des dangers imminents a nui considérablement à leur unité d'action, et il n'est pas contesté qu'une refonte du système s'impose, car les établissements financiers publics existants se trouvent actuellement dans un état d'organisation ne leur permettant pas de remplir leurs fonctions conformément aux besoins profonds de la réorganisation industrielle de notre économie nationale.

» Plusieurs organismes qui avaient été créés pour faire face à des circonstances, en apparence toutes momentanées, ont survécu à ces dernières, soit qu'en fait ces circonstances traduisent un changement plus profond, soit que ces institutions aient eu à faire face à de nouveaux besoins.

» La C. O. R. I. considère que le Gouvernement peut favoriser la réorganisation industrielle en entamant une réforme organique et coordonnée des établissements financiers placés sous le contrôle et la garantie de l'Etat. Cette réforme devrait être orientée vers un regroupement des institutions et des spécialisations fonctionnelles. La C. O. R. I. a plus particulièrement en vue la réorganisation du crédit aux classes moyennes, qui a gardé toutes les caractéristiques d'interventions temporaires et limitées ayant pour objet de faire face aux situations difficiles ou de faire du crédit à caractère plus social qu'économique.

» La C. O. R. I. estime également que la liquidation des interventions de crise doit être séparée du financement des affaires normales; cette séparation doit amener les établissements s'occupant de ces dernières à accorder une attention particulière au financement de l'expansion industrielle et des activités nouvelles que commande le redressement économique. Un esprit différent doit inspirer ces deux genres d'activité.

» A ce titre, et pour les affaires nouvelles seulement, la C. O. R. I. considère que la sauvegarde si utile des deniers de l'Etat ne résulte pas nécessairement de la superposition de garanties réciproques trop formelles et de l'aval accordé aux débiteurs des établissements financiers publics par les banques. Le formalisme des garanties et l'intervention des banques peuvent affaiblir le jugement et le sens de la responsabilité des distributeurs du crédit des établissements placés sous la surveillance de l'Etat; ils ont également pour effet de ne pas engager ces établissements à constituer les services de documentation et les cadres de techniciens qui leur permettraient de prendre leur propre responsabilité et d'envisager d'autres sphères d'activité que les sphères traditionnelles des organismes de crédit existants. Au surplus, l'intervention obligatoire des banques peut aller à l'encontre des sentiments fort respectables des entrepreneurs, en ce qui concerne leur liberté du choix d'un établissement de crédit.

» C'est pourquoi la C. O. R. I. recommande que la réorganisation des établissements financiers placés sous le contrôle de l'Etat prévoit des modalités souples et raisonnables permettant, dans certains cas, et notamment lors du financement d'activités nouvelles, de remplacer l'aval des banques par d'autres garanties. »

Ces considérations, justes en partie, appellent sur d'autres points des réserves. Mais ce serait dépasser le cadre réel de cet article que d'y insister. Qu'il nous suffise de dire que l'Office de liquidation des interventions de crise représente une utile simplification; il a déjà obtenu des résultats satisfaisants. Pour le surplus, il y a, pour le moment, assez d'interventions à charge du Trésor. Les institutions tant privées que publiques, réformées peut-être dans le sens général qu'indique la Commission, correspondent vraisemblablement aujourd'hui à l'ensemble de nos besoins.

CHRONIQUE

Métaux d'alliage et aciers spéciaux. — L'alliage de l'acier avec le nickel, le cobalt, le chrome, le manganèse, le tungstène est un des traits caractéristiques de la métallurgie contemporaine.

Les aciers spéciaux, ainsi produits, sont en grande demande. L'industrie de l'automobile et celle de l'aviation, les industries du froid et des hautes températures, les emplois soustraits à l'oxydation et à la corrosion, enfin, l'industrie de l'armement réclament des quantités croissantes d'aciers spéciaux et, par voie de conséquence, ont singulièrement augmenté la consommation des métaux d'alliage. Cette augmentation est beaucoup plus forte que l'accroissement de la consommation de l'acier lui-même.

Notre industrie sidérurgique se maintient-elle à la

hauteur de ces progrès? C'est une question sur laquelle il n'existe guère de documentation et qui mérite de retenir l'attention.

Quant à la production des métaux d'alliage, notre situation est bonne en ce qui concerne le cobalt, dont le Katanga est un important producteur. Mais pour le manganèse, le nickel, le chrome et le tungstène, nous sommes tributaires de l'étranger.

Le fait que la Rhodésie du Sud et l'Afrique du Sud produisent beaucoup de chrome, et que la Rhodésie du Nord est grand producteur de vanadium, pourrait faire supposer qu'une région aussi fortement minéralisée que le Katanga et la dorsale africaine réservent encore des surprises dans ce domaine.

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

Physionomie du Marché des Changes du 8 au 21 décembre 1936.

La tendance a été calme et le marché peu animé dans l'ensemble. La livre sterling s'est tenue pendant les premières séances de la quinzaine au-dessous de 29 belgas; elle est montée ensuite progressivement jusque 29,04. Les fluctuations du dollar ont été modérées. Le cours a oscillé de 5,9105 à 5,9145. Le franc français a eu un marché paisible; il a été négocié au plus bas à 27,55, au plus haut à 27,62 7/8. Le florin n'a cessé de progresser depuis quinze jours. Il est passé de 321,75 à 323,925. Le franc suisse, après s'être relevé de 135,83 à 136,05, a reculé jusqu'à 135,95. Le reichsmark a été traité à une légère fraction de part ou d'autre de 238. Le lire italienne a été cotée pour les besoins de la convention de paiement belgo-italienne, 31,10419, 31,1284 et 31,1042. Les cours du Stockholm ont évolué entre 149,375 et 149,775; ceux de l'Oslo de 145,575 à 146; ceux du Copenhague entre 129,375 et 129,725. La couronne tchécoslovaque, après avoir affermi sa position de 20,88 à 20,91, a reculé jusqu'à 20,77. Les cours extrêmes du dollar canadien ont été de 5,9155 et 5,9230. Le zloty s'est tenu autour de 111,75; l'escudo est passé de 26,27 à 26,34.

A terme, le déport sur le franc français est actuellement de 0,60 belga pour une période de trois mois; il est de 1,20 belga pour 100 florins, de 0,08 3/4 belga par livre sterling et de 0,008 belga par dollar, pour un même terme.

Sur le marché de l'escompte hors banque, le taux demeure aux environs de 1 p. c. L'argent à court terme est toujours abondant.

L'Institut de Récompte et de Garantie a procédé, il y a quelques jours, à une émission de 50 millions de certificats de trésorerie. Ceux-ci ont été adjugés de 0,425 à 0,75 p. c. suivant les échéances qui s'échelonnaient de 60 à 90 jours.

Le 22 décembre 1936.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Le rapprochement des cours pratiqués les 17 et 3 courant fait ressortir une fois de plus l'excellente tenue de nos rentes dont les cours enregistrent une nouvelle hausse.

Au marché des actions également, de nombreuses valeurs bénéficient d'une plus-value qui traduit un accroissement du volume des affaires.

Ci-dessous, le tableau comparatif des cours :

Aux **rentes** : 3 p. c. Dette Belge 2^e série, 84-82,50; 3 p. c. Dette Belge 4^e série, 100-100,40; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 1^{re} série, 100,30-100,25; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 2^e série, 100,30-100,25; 3 1/2 p. c. Bons du Trésor à 5 ans 1932-1937 se répète à 106,50; 4 p. c. Emprunt belge à lots 1932, 584-580; Emprunt belge à lots 4 p. c. 1933, 1158-1153; 4 p. c. Dommages de

Guerre 1921, 256-255,50; 4 p. c. Dommages de Guerre 1922, 274-273,50; 4 p. c. Dommages de Guerre 1923, 557-554; action privilégiée Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche suisse), 572-567; idem (tranche hollandaise), 572-567; idem (tranche belge) se répète à 500,50.

Aux **assurances et banques** : Assurances Générales sur la Vie, 6375-6450; Banque d'Anvers (coupon n° 27 de 55 francs détaché) se répète à 1405; Banque du Congo Belge, 1320-1380; action de capital Banque Italo-Belge, 860-840; Banque Nationale de Belgique se répète à 1785; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 2410-2420; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 375-377,50; Bruflina, 790-770; part sociale Compagnie Chimique et Industrielle de Belgique, 1215-1200; 1/5 d'action Financière des Colonies, 323-302; part de réserve Société Générale de Belgique, 4240-4000.

Aux **entreprises mobilières et immobilières, hypothécaires et hôtelières** : part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 7900-8125; part sociale Crédit Foncier et Immobilier Sud-Américain (coupon n° 7 de 50 francs détaché), 1045-1080; action de capital Hypothécaire Belge-Américaine, 4050-3740; action de dividende idem, 7225-6200.

Aux **chemins de fer et transports par eau** : action privilégiée Braine-le-Comte à Gand, 2330-2310; action de dividende idem se répète à 5775; action de dividende Bruxelles-Lille-Calais, 1255-1230; action ordinaire Katanga, 234-214; Unatra, 617,50-590; action de jouissance Welkenraedt, 23000-22650.

Aux **tramways, chemins de fer économiques et vicinaux** : action de capital Bruxellois, 1815-1835; action de dividende idem, 5175-5200; 1/20 de part de fondateur Buenos-Ayres, 357,50-345; action de dividende Pays de Charleroi, 802,50-820.

Aux **entreprises de tramways et d'électricité (trusts)** : action ordinaire Centrale de l'Industrie Electrique, 1050-1020; part sociale Compagnie Belge des Chemins de fer et Entreprises, 735-712,50; action de dividende Electrafina, 440-430; 1/10 de part de fondateur idem, 540-527,50; Electrobél, 2100-2060; part de fondateur Electrorail, 3290-3160; action ordinaire Tientsin, 2300-2525; action ordinaire Sofina, 9650-9350.

Aux **entreprises de gaz et d'électricité** : part sociale Société Bruxelloise du Gaz, 1600-1650; 1/10 de part de fondateur Electricité du Borinage, 3120-2925; part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 8575-8400; action de dividende Electricité de l'Escaut, 5525-5175; 1/10 de part de fondateur Electricité de l'Est de la Belgique, 4850-4675; 1/100 de part de fondateur Intercommunale Belge d'Electricité, 1625-1595; 1/10 de part de fondateur Electricité du Nord de la Belgique, 6525-6150; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 10000-9900.

Aux **industries métallurgiques** : part sociale Angleur-Athus, 620-520; action de dividende Câbleries et Cor-

deries du Hainaut, 3450-3330; Cockerill, 1230-1185; 1/10 de part de fondateur Fabrique de Câbles et Fils Electriques, 4150-3960; part sociale Forges de Clabecq, 46100-43900; Forges de la Providence, 14450-14250; Métallurgique d'Espérance-Longdoz, 4830-4470; action ordinaire Métallurgique Sambre-et-Moselle, 2725-2300; Ougrée-Marihaye, 1405-1300; Phénix-Works, 1085-965.

Aux charbonnages et fours à coke : Aiseau-Presles, 5100-4700; Beeringen, 682,50-645; Bonnier, 6775-6200; part sociale Centre de Jumet, 6925-6250; Gouffre, 14200-13000; Maurage, 9150-9200; Noël-Sart-Culpart, 12475-11475; Nord de Gilly, 11600-10950; Willem-Sophia, 6750-6200.

Aux zincs, plombs et mines : Mines Réunies, 300-307,50; part sociale Overpelt-Lommel-Corphalie, 697,50-622,50; 1/10 d'action Vieille-Montagne, 2380-2195.

Aux glacières : Auvelais, 28100-28150; Moustier-sur-Sambre, 17125-16800; Saint-Roch, 24200-24000.

Aux verreries : part sociale Industrie Mécanique du Verre, 375-370; Mariemont, 617,50-630; Piges, 507,50-502,50.

Aux industries de la construction : action ordinaire Cannon Brand, 1745-1580; Carrières de Porphyre de Quenast, 2010-1930; Carrières Unies de Porphyre, 5625-5575; action ordinaire Ciments de Visé, 2140-2100.

Aux industries textiles et soieries : action Baertsoen et Buysse, 1030-985; part sociale Ensivaloise, 2110-2095; action de dividende Etablissements Américains Gratry, 4440-4050; Linière La Lys, 8450-7650; part sociale Soie Viscose, 1320-1300; Union Cotonnière, 1225-1110.

Aux produits chimiques : Auvelais, 622,50-620; part sociale Fabrique Nationale de Produits Chimiques et d'Explosifs, 1855-1815; action de dividende Union Chimique Belge série B, 530-515; Vedrin série B, 1195-1100.

Aux entreprises coloniales : fondateur Auxiliaire Chemins de fer Grands Lacs, 4150-3825; action privilégiée Katanga, 38275-37600; action ordinaire Katanga, 37000-35725; action privilégiée Kilo-Moto, 1725-1690; 1/100 de part de fondateur Minière Grands Lacs, 1080-

1005; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 4540-4290; action de capital Brasseries de Léopoldville, 630-625; action de capital Ciments du Katanga, 1185-1125; Sogefor, 897,50-877,50; Trabeka, 1330-1280; Citas, 782,50-810; action de capital Compagnie pour le Commerce et l'Industrie du Congo, 2760-2560; Synkin, 710-690.

Aux plantations : action V Financière des Caoutchoucs, 1190-1060; part de fondateur Hallet, 3550-3260; part de fondateur Nord de Sumatra, 1400-1315.

A l'alimentation : Glacières de Bruxelles, 1850-1900; action de capital Industrielle Sud-Américaine, 2600-2340; Moulins La Royale (coupon n° 16 de 250 fr. détaché), 5175-5400; action de jouissance Moulins des Trois-Fontaines, 9500-9375; part sociale Brasseries de Haecht, 2070-2060; Brasseries de Koekelberg, 3185-3180; part sociale Brasseries du Lion, 1910-1945.

Aux industries diverses : part sociale Bougies de la Cour, 1315-1310; action de capital Compagnie d'Anvers, 1205-1150; part sociale Englebert, 1915-1790; part de fondateur Grands Magasins « A l'Innovation », 4925-4850.

Aux actions étrangères : Rio-Tinto, 2900-2875; Molinos Rio de la Plata, 2650-2365; action de dividende Cairo-Héliopolis, 1280-1260; part de fondateur Chemins de fer Economiques du Nord, 1515-1550; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 8150-8950; part bénéficiaire Electricité de Paris, 10450-11600; Glaces et Verres Spéciaux du Nord de la France, 5075-5275; part bénéficiaire Parisienne, 1935-1965; part de fondateur Exploitations aux Indes Orientales, 5450-5025; part de fondateur Huileries de Deli, 4500-3755; part de fondateur Palmeraies de Mopoli, 14025-13250; Royal Dutch, 66525-63850.

Terme.

Arbed, 7375-6575; Banque de Paris, 1885-1825; Brazilian Traction, 532,50-522,50; Electrobél, 2105-2065; Héliopolis, 1530-1500; Métropolitain de Paris, 1340-1330; Pétrofina, 707,50-680; Royal Dutch, 6640-6380; Securities, 260-246,25; Soengei, 1525-1350; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 4550-4295; action de dividende idem, 4325-4155; Wagons-Lits, 113-106,50.

STATISTIQUES

MARCHE DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (1)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
7 décembre 1936	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
8 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
9 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
10 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
11 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
12 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
14 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
15 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
16 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
17 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
18 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
19 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50

(1) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

II. — Taux des dépôts en banque.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Comptes de dépôts à :					Caisse Gén. d'Épargne et de Retraite	
			1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au delà de 20.000 fr.
A. Au 20 décembre 1936 :									
Banque de la Société Générale ..	0,50	1,25	1,50	1,75	1,90	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	0,50	1,25	1,50	1,75	1,90	—	—	—	—
Caisse de Reports	0,50	1,20	—	—	—	—	—	—	—
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	0,50	1,35	1,65	1,80	1,90	2,75	—	—	—
Société Belge de Banque	0,50	1,25	1,50	1,75	1,90	—	—	—	—
Société Nation. de Crédit à l'Ind.	—	—	—	2,—	2,25	2,50	2,50	—	—
<i>Caisse Gén. d'Épargne et de Retr.</i>	—	—	—	—	—	—	—	3,—	2,—
B. Taux annuels et mensuels :									
		(*)	(**)	(**)	(**)	(***)	(***)		
1934	0,92	2,07	2,27	2,33	2,54	3,59	3,84	3,—	2,—
1935	0,60	1,74	1,85	1,97	2,10	3,—	3,25	3,—	2,—
1935 Septembre	0,50	1,55	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Octobre	0,50	1,54	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Novembre	0,50	1,52	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Décembre	0,50	1,51	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
1936 Janvier	0,50	1,51	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Février	0,50	1,51	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Mars	0,50	1,53	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Avril	0,50	1,50	1,66	1,81	1,91	3,—	3,25	3,—	2,—
Mai	0,50	1,51	1,65	1,80	1,90	3,—	3,25	3,—	2,—
Juin	0,50	1,48	1,65	1,80	1,90	3,—	3,25	3,—	2,—
Juillet	0,50	1,48	1,65	1,80	1,90	2,89	3,08	3,—	2,—
Août	0,50	1,47	1,65	1,80	1,90	2,50	2,50	3,—	2,—
Septembre	0,50	1,45	1,65	1,80	1,90	2,50	2,50	3,—	2,—
Octobre	0,50	1,40	1,65	1,80	1,90	2,50	2,50	3,—	2,—
Novembre	0,50	1,20	1,50	1,75	1,90	2,50	2,50	3,—	2,—

(*) Taux du compte de quinzaine à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts (deuxième quinzaine du mois).

(**) Moyenne des taux appliqués dans les cinq premières banques mentionnées ci-dessus.

(***) Moyenne des taux appliqués à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES.

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES 1 £ = 48,611 belgas	PARIS	NEW-YORK (cable) 1 \$ = 5,8996 b.	AMSTERDAM	GENÈVE	MADRID (2) 100 P. = 192,736 b.	ITALIE (1) 100 lires = 31,0558 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 267,689 b.	OSLO 100 cr. = 267,689 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 267,689 b.	PRAGUE	MONTREAL 1 \$ = 9,9888 b.	BERLIN 100 M. = 237,946 b.	VARSOVIE 100 zl. = 112,056 b.	BUCAREST (2) 100 lei = 5,9748 b.	LISBONNE
7 décembre 1936	28,93	27,5150	5,91	321,35	135,83	—	31,10419	149,15	145,30	129,10	20,90	5,90875	237,85	111,75	4,37	26,29
8 —	28,9975	27,57	5,9105	321,75	135,83	—	31,10419	149,50	145,70	129,60	20,88	5,91625	237,90	111,75	4,37	26,29
9 —	28,93875	27,56375	5,9105	321,80	135,86	—	31,10419	149,45	145,65	129,60	20,90	5,9175	237,90	111,725	4,37	26,27
10 —	28,97	27,55	5,9130	321,80	135,91	—	31,10419	149,375	145,575	129,375	20,91	5,9195	237,90	111,70	4,37	26,275
11 —	28,9975	27,5725	5,91375	321,975	135,97	—	31,1284	149,55	145,725	129,50	20,91	5,9175	237,90	111,725	4,35	26,29
14 —	29,02875	25,6075	5,9170	322,175	136,05	—	21,1284	149,675	145,875	129,575	20,89	5,9230	238,13	111,75	4,37	26,28
15 —	29,02125	27,5975	5,9170	322,19	136,01	—	31,1284	149,625	145,825	129,575	20,90	5,9220	238,10	111,75	4,37	26,30
16 —	29,04	27,61625	5,9150	322,075	135,98	—	31,1284	149,725	145,95	129,675	20,90	5,9230	237,95	111,75	4,37	26,31
17 —	29,05375	27,62875	5,9110	322,95	135,91	—	31,1284	149,775	146,—	129,725	20,86	5,92	238,09	111,85	4,36	26,33
18 —	29,04	27,61125	5,9115	323,60	135,92	—	31,1042	149,725	145,95	129,675	20,84	5,9210	238,08	111,825	4,36	26,30

(1) Lire italienne : cours pour exécution de l'article 3 de l'arrêté royal du 11 décembre 1935.

(2) Sans affaires.

II. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
<i>à 1 mois :</i>								
7 décembre 1936	D 0,0260	D 0,0220	D 0,190	—	D 0,0020	D 0,001	D 0,60	—
8 —	—	D 0,0270	D 0,180	—	—	D 0,001	D 0,50	—
9 —	D 0,0250	—	D 0,165	—	D 0,0020	—	D 0,60	D 0,50
10 —	—	D 0,0240	D 0,170	D 0,15	D 0,0020	—	D 0,60	—
11 —	D 0,0250	D 0,0225	D 0,180	D 0,16	D 0,0020	D 0,001	D 0,60	D 0,50
12 —	D 0,0250	D 0,0225	—	D 0,22	D 0,0020	D 0,001	D 0,60	D 0,50
14 —	D 0,0225	D 0,0200	D 0,270	—	D 0,0020	D 0,001	D 0,60	D 0,50
15 —	D 0,0300	D 0,0275	D 0,250	D 0,23	D 0,0020	D 0,001	D 0,60	D 0,50
16 —	D 0,0325	D 0,0275	D 0,260	D 0,25	D 0,0025	D 0,002	D 0,60	D 0,50
17 —	D 0,0325	—	D 0,200	D 0,16	D 0,0025	—	D 0,60	D 0,50
18 —	D 0,0325	D 0,0275	D 0,220	D 0,18	D 0,0025	—	D 0,65	D 0,50
19 —	D 0,0350	D 0,0300	—	D 0,18	D 0,0025	—	D 0,65	—
<i>à 3 mois :</i>								
7 décembre 1936	D 0,0740	D 0,0725	D 0,48	D 0,44	D 0,0080	—	D 1,70	—
8 —	D 0,0800	D 0,0775	D 0,48	D 0,44	D 0,0080	D 0,007	D 1,60	D 1,50
9 —	D 0,0800	D 0,0750	D 0,45	—	D 0,0080	D 0,007	—	D 1,60
10 —	D 0,0750	D 0,0700	D 0,51	D 0,47	D 0,0075	D 0,006	D 1,70	D 1,60
11 —	D 0,0800	D 0,0750	D 0,54	D 0,51	D 0,0070	—	D 1,70	D 1,50
12 —	D 0,0800	D 0,0750	D 0,66	D 0,63	D 0,0090	D 0,007	D 1,90	D 1,70
14 —	D 0,0775	D 0,0750	D 0,72	D 0,68	D 0,0085	D 0,007	—	D 1,80
15 —	—	D 0,0875	—	D 0,64	D 0,0070	D 0,006	D 1,90	D 1,80
16 —	D 0,1070	D 0,1050	D 0,64	D 0,62	—	D 0,008	D 2,10	D 1,90
17 —	D 0,0900	D 0,0850	D 0,53	—	D 0,0085	D 0,007	D 1,95	—
18 —	D 0,0900	D 0,0850	D 0,58	—	D 0,0080	—	D 1,80	—
19 —	D 0,0965	D 0,0875	D 0,58	D 0,55	D 0,0090	D 0,0075	D 1,40	D 1,20
<i>Moyenne des cotations antérieures (à 3 mois) :</i>								
1934	R 0,1027	R 0,1089	R 0,0392	R 0,0475	R 0,0104	R 0,0126	R 0,9057	R 1,0075
1935	D 0,0179	D 0,0129	D 0,6513	D 0,6137	D 0,0066	R 0,0082	D 7,6550	D 7,1861
1935 Septembre	D 0,1132	D 0,1048	D 0,7381	D 0,7080	D 0,0089	D 0,0066	D 15,4050	D 14,1530
Octobre	D 0,1251	D 0,1185	D 0,6320	D 0,5990	D 0,0068	D 0,0057	D 10,7550	D 9,9700
Novembre	D 0,1077	D 0,0997	D 1,2130	D 1,1250	D 0,0075	D 0,0066	D 8,5820	D 7,9930
Décembre	D 0,0859	D 0,0792	D 1,1930	D 1,1290	D 0,0046	D 0,0034	D 7,1670	D 6,6760
1936 Janvier	D 0,0620	D 0,0595	D 1,0920	D 1,0530	D 0,0051	D 0,0033	D 5,4880	D 4,8500
Février	D 0,0094	D 0,0056	D 0,7630	D 0,0740	R 0,0034	R 0,0052	D 3,6090	D 3,2150
Mars	D 0,0003	R 0,0016	D 1,2036	D 1,0960	R 0,0084	R 0,0096	D 3,0320	D 2,8690
Avril	D 0,0363	D 0,0310	D 1,6210	D 1,5920	D 0,0019	D 0,0008	D 3,9220	D 3,5950
Mai	D 0,0643	D 0,0587	D 2,5461	D 2,3929	D 0,0040	D 0,0029	D 5,9263	D 5,8433
Juin	D 0,0878	D 0,0829	D 2,8537	D 2,7416	D 0,0026	D 0,0006	D 9,2050	D 8,9231
Juillet	D 0,0589	D 0,0528	D 1,4389	D 1,4346	R 0,0013	R 0,0015	D 5,2913	D 5,1091
Août	D 0,0266	D 0,0199	D 1,5720	D 1,4959	R 0,0030	R 0,0033	D 4,9571	D 4,5667
Septembre	D 0,0390	D 0,0321	D 2,0336	D 2,0822	R 0,0034	R 0,0034	D 4,5579	D 4,3800
Octobre	D 0,0711	D 0,0696	D 0,3622	D 0,3150	D 0,0051	D 0,0031	D 4,4043	D 4,0222
Novembre	D 0,0562	D 0,0530	D 0,6012	D 0,5419	D 0,0041	D 0,0025	D 2,8929	D 2,6100

INDICES DES PRIX.

DATES	INDICES SIMPLÉS DES PRIX DE DÉTAIL EN BELGIQUE (1) (Base : avril 1914 = 100)						INDICES DU COUT DE LA VIE EN BELGIQUE 3 ^e CATÉGORIE (Base : 1921 = 100)			
	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume		Alimen- tation	Ensemble		
					en fr.-nouv.	en fr.-or				
						(2)	(3)			
1934	plus haut	733	733	665	684	695	100	—	152	181
	plus bas	676	696	622	636	653	94	—	133	167
	moyenne	696	707	636	653	666	96	—	144	174
1935	plus haut	714	731	665	682	689	99	71	164	187
	plus bas	644	664	587	606	621	89	64	131	164
	moyenne	678	697	627	643	654	94	68	146	175
1935	Septembre	695	714	646	663	670	—	70	155	181
	Octobre	708	727	657	674	684	—	71	160	185
	Novembre	714	731	665	682	689	—	71	164	187
	Décembre	705	727	661	676	684	—	71	161	186
1936	Janvier	710	731	662	678	685	—	71	162	186
	Février	710	730	660	674	683	—	71	162	186
	Mars	703	725	653	673	678	—	70	157	183
	Avril	703	726	652	670	677	—	70	155	182
	Mai	702	721	647	665	674	—	70	151	179
	Juin	703	723	654	665	677	—	70	153	181
	Juillet	702	719	653	658	674	—	70	149	178
	Août	717	727	661	666	683	—	71	155	183
	Septembre	723	736	666	676	690	—	72	160	186
	Octobre	734	744	679	689	698	—	72	165	189
	Novembre	739	750	686	693	703	—	73	169	192

DATES	INDICES DES PRIX DE GROS								
	Belgique (Ministère de l'Industrie et du Travail) Base : avril 1914		Angleterre (B. of Trade) Base : 1930	Allemagne (Statistische Reichsamts) Base : 1913	Etats-Unis (B. of Labor) Base : 1926	France (Statistique Générale de la France) Base:juil.1914	Pays-Bas (Bur. central de Statistique) Base : 1913		
	fr.-nouveaux	francs-or (2) (3)							
1934	plus haut	484	70	—	105	101	78	388	80
	plus bas	466	67	—	102	96	72	344	76
	moyenne	473	68	—	104	98	75	366	78
1935	plus haut	582	84	60	91	103	81	357	78
	plus bas	464	67	48	87	101	79	334	73
	moyenne	537	77	56	89	102	80	347	76
1935	Septembre	560	—	58	90	102	81	345	75
	Octobre	574	—	60	91	103	80	350	78
	Novembre	582	—	60	91	103	81	353	78
	Décembre	579	—	60	91	103	81	357	78
1936	Janvier	581	—	60	92	104	81	364	77
	Février	582	—	60	92	104	81	377	77
	Mars	578	—	60	92	104	80	379	76
	Avril	574	—	60	92	104	80	374	75
	Mai	569	—	59	92	104	79	377	75
	Juin	570	—	59	93	104	79	372	76
	Juillet	576	—	60	94	104	80	388	77
	Août	582	—	60	95	105	82	395	77
	Septembre	594	—	62	96	104	82	407	77
	Octobre	602	—	62	98	104	81	452	87
	Novembre	615	—	64	98			473	

(1) Indice au 15 de chaque mois.
(2) Sur la base du taux de stabilisation de 1926.
(3) Sur la base du taux de dévaluation de 1935.

LA CONSOMMATION EN BELGIQUE.

INDICES DES CHIFFRES D'AFFAIRES
Base : moyenne mensuelle de 1927 = 100 (').

PÉRIODES	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux					
	Vêtements		Aménagement		Articles de ménage et divers (*)		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935
Décembre.....	74	91	99	112	144	160	121	136	53	67	122	134	114	130
Janvier.....	55	64	82	95	85	96	107	118	51	68	113	124	123	131
Février.....	54	68	80	101	84	103	98	114	47	66	105	120	100	109
Mars.....	89	92	103	114	130	109	115	122	51	67	117	124	155	132
Avril.....	129	97	166	118	125	107	148	124	54	69	122	127	185	149
Mai.....	99	96	128	121	106	106	114	123	58	65	112	123	127	142
Juin.....	96	92	108	107	115	117	108	125	58	67	109	119	112	118
Juillet.....	70	67	86	95	108	106	122	143	59	68	117	129	111	119
Août.....	61	62	77	90	115	117	123	130	59	71	118	124	96	104
Septembre.....	82	83	96	114	115	122	115	127	63	73	114	126	120	145
Octobre.....	105	111	109	119	112	110	124	(1) 141	68	80	131	138	170	201
Novembre.....	75	77	87	96	126	132	119	(1) 135	64		118		124	

CONSOMMATION DE TABAC.
(Fabrication et importation.)

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(millions de pièces)			
Année 1934.....	178	412	4.981	12.786
Année 1935.....	193	511	4.954	12.938
1933 1 ^{er} trimestre.....	63	91	1.425	3.429
2 ^e trimestre.....	43	73	1.342	2.714
3 ^e trimestre.....	42	89	1.440	3.161
4 ^e trimestre.....	50	103	1.318	3.157
1934 1 ^{er} trimestre.....	44	94	1.138	3.152
2 ^e trimestre.....	43	101	1.372	3.185
3 ^e trimestre.....	42	107	1.320	3.257
4 ^e trimestre.....	49	109	1.151	3.191
1935 1 ^{er} trimestre.....	41	106	1.085	3.025
2 ^e trimestre.....	52	137	1.376	3.324
3 ^e trimestre.....	45	132	1.303	3.264
4 ^e trimestre.....	54	136	1.190	3.324
1936 1 ^{er} trimestre.....	48	134	1.177	3.194
2 ^e trimestre.....	40	126	1.356	3.287
3 ^e trimestre.....	51	176	1.405	3.469

(*) Sauf pour les indices des grands magasins (articles de ménage et divers) dont la base est la moyenne mensuelle de 1934.
(1) Indices provisoires.

ABATAGES DANS LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS
(13 abattoirs).

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelet	Moutons, agneaux, chèvres
	1934 Moyenne mensuelle.....	13.852	850	12.360	32.736
1935 Moyenne mensuelle.....	16.027	815	13.296	27.340	6.760
1935 Septembre.....	16.474	784	11.634	26.822	5.448
Octobre.....	19.597	891	12.525	25.150	13.324
Novembre.....	16.317	890	10.334	21.172	13.534
Décembre.....	16.766	816	10.768	20.337	12.914
1936 Janvier.....	17.476	920	13.663	23.074	8.871
Février.....	15.567	788	12.573	21.911	5.607
Mars.....	15.832	675	14.070	22.649	2.637
Avril.....	18.234	678	16.906	28.712	3.614
Mai.....	14.934	621	13.496	25.634	2.195
Juin.....	14.669	510	12.481	25.736	1.857
Juillet.....	18.175	567	15.078	30.880	2.692
Août.....	15.717	558	12.015	26.969	2.640
Septembre.....	18.743	584	13.042	30.578	6.425
Octobre.....	16.588	710	10.181	28.880	14.728
Novembre.....	(1) 15.937	(1) 602	(1) 9.840	(1) 27.260	(1) 9.925

(1) Chiffres incomplets (12 abattoirs sur 13).

PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE EN BELGIQUE (1).
(Centrales de 100 kw. et plus.)

PÉRIODES	Nombre de centrales recensées (total)	PRODUCTION (milliers de kwh.)				TOTAL
		Union des exploitations électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	
1934 Moyenne mensuelle.....	248 (2)	143.004	164.524	13.464	14.253	335.245
1935 Moyenne mensuelle.....	281 (2)	158.713	177.412	18.962	16.234	371.333
1935 Août.....	283	153.880	180.153	18.457	13.433	365.923
Septembre.....	282	153.756	174.634	18.540	15.363	362.293
Octobre.....	281	173.498	197.119	21.538	20.689	412.844
Novembre.....	281	177.516	185.494	21.651	20.460	405.122
Décembre.....	281	192.688	193.537	20.420	22.944	429.589
1936 Janvier.....	351	189.469	197.947	26.541	23.136	437.093
Février.....	350	170.144	186.730	25.363	20.742	402.979
Mars.....	350	177.575	198.194	26.557	20.054	422.380
Avril.....	349	165.839	195.948	25.339	17.714	404.840
Mai.....	349	156.307	193.307	24.991	14.580	389.185
Juin.....	349	133.942	142.953	21.508	11.948	310.351
Juillet.....	349	154.844	188.012	23.299	14.130	380.285
Août.....	349	167.314	187.061	23.719	16.281	394.375
Septembre.....	349	176.494	181.776	24.401	18.548	401.219
Octobre.....	348	201.064	210.041	28.164	22.014	461.282

(1) Source : Ministère des Travaux publics.
(2) A fin d'année.

ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

PÉRIODES	Nombre d'autorisations de bâtir délivrées dans les agglomérations urbaines du pays (53 agglomérations - 115 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
Année 1934.....	7.034	16.459	23.493
Année 1935.....	13.036	17.329	30.365
1935 Août	1.200	1.370	2.570
Septembre	1.092	1.398	2.490
Octobre	1.037	1.572	2.609
Novembre	795	1.191	1.986
Décembre	602	1.150	1.752
1936 Janvier	816	1.235	2.051
Février	1.110	1.482	2.592
Mars	1.190	1.797	2.987
Avril	1.104	1.720	2.824
Mai	925	1.791	2.716
Juin	809	1.613	2.422
Juillet.....	832	1.754	2.586
Août.....	741	1.391	2.132
Septembre	741	1.638	2.379
Octobre	646 (1)	1.587 (1)	2.233 (1)

(1) Chiffres incomplets (113 communes sur 115).

**DECLARATIONS DE FAILLITE
HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
ET MISES SOUS GESTION CONTROLÉE PUBLIÉES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE.**

PÉRIODES (13 semaines)	Faillites			Concordats homologués			Gestions contrôlées		
	1934	1935	1936	1934	1935	1936	1934	1935	1936
Première période	377	241	151	58	55	29	—	54	29
Deuxième période.....	323	206	155	57	52	34	—	49	37
Troisième période	265	133	136	57	35	15	—	18	14
Quatrième période.....	253	178		48	21		19	31	
Total pour l'année	1.218	758		220	163		19	152	

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE

Source : *Office national du Placement et du Chômage.*

MOIS	ASSURÉS EN ÉTAT DE CHOMAGE AU DERNIER JOUR OUVRABLE DU MOIS								TOTAL DES JOURNÉES PERDUES			
	Chiffres absolus				Moyenne pour cent assurés				A		B	
	Chômage complet		Chômage intermittent		Chômage complet		Chômage intermittent					
	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935
Novembre	193.212	143.407	150.997	93.012	20,2	15,9	15,7	10,3	1.202	1.084	25,0	18,8
Décembre.....	212.713	162.166	167.562	102.174	22,2	17,9	17,5	11,3	1.484	1.134	25,6	20,2
	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936
Janvier	223.300	167.083	158.406	99.858	23,6	18,6	16,7	11,1	1.731	1.314	28,8	21,9
Février	220.777	168.016	157.160	101.038	23,4	18,6	16,7	11,2	1.707	1.354	28,4	22,6
Mars	206.511	138.962	148.408	93.574	21,8	15,6	15,7	10,5	1.628	1.115	27,1	18,6
Avril	181.110	116.935	127.419	99.856	19,3	13,1	13,6	11,2	1.283	1.018	22,2	17,0
Mai	159.551	109.777	114.534	86.424	17,1	12,2	12,3	9,7	1.258	997	21,8	16,6
Juin	146.581	100.838	104.066	99.126	15,8	11,0	11,2	10,8	1.111	901	19,3	15,0
Juillet	138.376	105.568	109.049	84.367	15,1	11,4	11,9	9,1	1.046	858	17,5	14,3
Août	136.139	108.404	106.627	92.729	14,9	11,4	11,7	9,8	1.129	801	19,6	13,3
Septembre.....	136.726	105.978	109.125	78.948	14,9	11,3	11,9	8,4	1.026	773	17,1	12,9
Octobre	130.981	101.070	95.069	74.537	14,5	10,8	10,6	7,9	1.074	737	18,7	12,3

(A) Par mille assurés et par semaine.

(B) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (suite).

Nombre de chômeurs contrôlés. — Moyenne journalière.

Source : Office national du Placement et du Chômage.

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	LE ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total
	1936 Juillet.....	—		—	23	129.858	137.120	31.031	31.785	14.013	14.771	15.566	16.565	27.225	29.836	25.283	25.906	11.348	12.760	2.050	2.059	593	593
Août.....	—	—	29	124.653	131.151	31.477	32.209	13.248	13.913	16.044	16.940	26.329	28.770	22.484	22.989	10.145	11.324	2.060	2.069	557	557	2.309	2.380
Septembre...	—	—	24	121.795	127.165	31.327	31.946	12.717	13.301	16.670	17.483	26.027	27.927	21.323	21.743	9.218	10.176	1.909	1.917	523	524	2.081	2.148
Octobre.....	—	—	24	119.338	124.303	31.862	32.457	12.039	12.614	16.361	17.304	25.537	27.089	20.408	20.800	8.613	9.455	1.885	1.893	558	559	2.075	2.132
Novembre...	—	—	29	135.268	141.371	34.320	34.999	13.700	14.399	19.191	20.047	29.792	31.944	22.549	23.091	10.248	11.361	2.390	2.400	772	773	2.306	2.357
1936 Octobre.....	5	10	6	119.542	124.576	31.711	32.316	12.025	12.594	16.346	17.243	25.412	27.032	20.932	21.317	8.813	9.702	1.821	1.832	505	506	1.977	2.034
	12	17	6	118.720	123.806	32.597	33.196	11.892	12.455	15.712	16.486	25.574	27.422	20.139	20.526	8.460	9.306	1.840	1.848	515	516	1.991	2.051
	19	24	6	118.276	123.009	31.116	31.706	12.142	12.730	16.137	17.035	25.465	26.855	20.037	20.420	8.705	9.523	1.899	1.907	588	589	2.187	2.244
	26	31	6	120.811	125.819	32.025	32.608	12.097	12.679	17.244	18.452	25.705	27.050	20.518	20.933	8.474	9.290	1.978	1.984	624	625	2.146	2.198
Novembre...	2	7	6	127.496	133.309	32.656	33.296	12.695	13.371	17.513	18.402	27.895	29.829	21.788	22.276	9.888	11.010	2.176	2.184	656	657	2.229	2.284
	9	14	6	131.000	137.265	33.652	34.339	13.112	13.811	18.207	19.058	28.882	31.219	22.205	22.691	9.769	10.909	2.182	2.194	762	763	2.229	2.281
	16	21	6	135.407	141.310	34.811	35.495	13.690	14.355	19.049	19.908	29.464	31.460	22.855	23.398	10.115	11.206	2.367	2.378	789	790	2.267	2.320
	23	28	6	137.760	143.961	34.824	35.521	14.147	14.852	20.018	20.853	30.376	32.604	22.337	22.926	10.469	11.555	2.531	2.542	779	780	2.279	2.328
	30	5	6	143.971	150.326	35.545	36.234	14.764	15.515	21.009	21.857	32.193	34.482	23.505	24.097	10.921	12.044	2.655	2.669	868	869	2.511	2.559
Décembre....	7	12	6	153.389	159.376	36.812	37.466	15.968	16.681	22.710	23.502	33.835	36.028	25.419	25.991	11.422	12.421	2.946	2.957	1.186	1.187	3.091	3.143

Journées de chômage constatées

(Dimanches non compris.)

(Milliers de journées.)

Source : Office national du Placement et du Chômage.

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	LE ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total
	1936 Septembre...	—		—	24	2.896	3.022	733	749	304	317	397	417	620	665	512	521	221	244	47	47	12	12
Octobre.....	—	—	24	2.839	2.955	751	766	287	301	388	410	607	644	490	498	207	227	45	45	14	14	50	50
Novembre...	—	—	29	3.886	4.058	975	995	395	415	551	575	856	915	653	669	296	329	69	69	23	23	68	68
1936 Octobre.....	5	10	6	711	740	186	190	72	75	97	102	151	161	126	128	53	58	11	11	3	3	12	12
	12	17	6	704	734	190	194	71	74	93	98	152	163	121	123	51	56	11	11	3	3	12	12
	19	24	6	701	729	182	186	72	76	96	101	151	159	120	122	52	57	11	11	4	4	13	13
	26	31	6	723	752	193	196	72	76	102	109	153	161	123	125	51	56	12	12	4	4	13	13
Novembre...	2	7	6	757	791	192	196	76	80	104	109	165	176	130	133	59	66	13	13	4	4	14	14
	9	14	5	649	680	165	169	65	69	90	94	143	154	111	113	49	55	11	11	4	4	11	11
	16	21	6	805	839	205	209	82	86	113	118	175	186	137	140	60	67	14	14	5	5	14	14
	23	28	6	819	855	204	208	84	88	119	124	181	194	134	138	63	69	15	15	5	5	14	14
	30	5	6	856	893	209	213	88	92	125	130	192	205	141	145	65	72	16	16	5	5	15	15
Décembre....	7	12	6	910	945	215	219	95	99	135	140	201	214	152	155	68	74	18	18	7	7	19	19

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

I. — Recettes et dépenses d'exploitation (millions de francs).

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1934 Moyenne mensuelle	59,3	121,3	4,0	184,6	188,6	— 4,0	102,16
1935 Moyenne mensuelle	62,8	117,6	4,0	184,4	177,9	6,5	96,45
1935 Septembre	85,2	115,8	3,7	204,7	175,3	29,4	85,62
Octobre	62,8	134,1	4,3	201,2	186,6	14,6	92,72
Novembre	49,7	121,0	3,8	174,5	180,1	— 5,6	103,20
Décembre	54,4	119,7	4,8	178,9	176,2	2,7	98,48
1936 Janvier	54,5	118,3	6,7	179,5	185,2	— 5,7	103,16
Février	49,1	114,5	3,9	167,5	182,1	— 14,5	108,67
Mars	52,5	128,8	4,1	185,4	182,1	3,3	98,21
Avril	58,9	121,6	4,1	184,6	186,1	— 1,5	100,82
Mai	62,2	118,1	3,4	183,7	186,6	— 2,9	101,57
Juin	57,9	95,9	3,7	157,5	184,6	— 27,1	117,21
Juillet	76,0	124,3	4,6	204,9	193,0	11,9	94,20
Août	94,5	122,4	4,1	221,0	191,2	29,8	86,51
Septembre	82,4	127,3	4,6	214,3	192,9	21,4	90,02
Octobre	60,4	142,5	4,7	207,6	205,8	1,8	99,15
Novembre (chiffres provisoires) ..	49,4	134,8	3,8	188,0	196,3	— 8,3	104,41

II. — Nombre de wagons fournis à l'industrie (*).

**III. — Statistique du trafic.
1° Trafic général.**

PÉRIODES	A) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes.				VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
	B) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.				Nombre (milliers)	Voyageurs-km. (millions)	Tonnes transportées (milliers)	Tonnes-km. (millions)			
	C) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.							Service interne belge	Service international	Transit	Total
	A	B	C	A + C							
1934 Moyenne mensuelle	352.943	102.457	86.401	439.344	14.733	406	4.684	156	141	77	374
1935 Moyenne mensuelle	375.054	114.607	84.647	459.701	15.139	426	4.889	170	154	72	396
1935 Septembre	385.125	123.784	95.136	480.261	15.831	497	5.251	185	161	66	412
Octobre	459.944	142.492	94.446	554.390	15.237	429	5.928	208	181	78	467
Novembre	430.686	128.257	83.799	514.485	13.885	381	5.395	186	164	73	423
Décembre	386.141	134.921	84.131	470.272	14.757	409	5.055	174	186	78	438
1936 Janvier	392.424	137.917	80.663	473.087	15.222	426	5.154	184	186	62	432
Février	372.486	122.303	80.782	453.268	13.614	372	4.920	179	164	69	412
Mars	420.322	130.086	86.977	507.299	15.280	441	5.563	204	183	69	456
Avril	395.174	122.491	83.824	478.998	15.028	465	5.215	185	170	72	427
Mai	386.853	115.489	87.659	474.512	14.742	473	5.197	178	173	81	432
Juin	310.087	78.756	70.275	380.362	14.908	464	3.767	141	125	59	325
Juillet	413.502	128.753	91.117	504.619	15.647	544	5.448	190	186	85	461
Août	418.794	126.985	86.390	505.184	16.258	607	5.390	187	183	70	440
Septembre	418.450	121.505	98.030	516.480	16.129	534	5.492	196	180	77	453
Octobre	487.549	143.686	104.147	591.696			6.535				506
Novembre	462.822	141.964	93.753	556.575							

(*) Les chiffres se rapportent aux wagons chemins de fer et particuliers.

III. — Statistique du trafic (suite)
2° Transport des principales marchandises (grosses marchandises).
A. — Ensemble du trafic.

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (milliers)										TOTALS
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construct., verres et glaces	Produits de carrières sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers	
1934 Moyenne mens.	384	1.910	349	497	410	609	49	150	58	270	4.684
1935 Moyenne mens.	348	2.016	412	497	426	637	57	154	59	282	4.889
1933 Juin	235	1.749	309	440	436	628	47	109	58	255	4.266
Septembre	291	1.962	316	447	441	637	64	185	58	295	4.696
Décembre	437	2.425	330	475	311	268	55	159	63	225	4.748
1934 Mars	310	2.063	329	523	445	643	47	228	60	323	4.971
Juin	231	1.744	354	572	448	711	34	105	55	262	4.516
Septembre	268	2.114	372	487	437	699	56	177	52	288	4.950
Décembre	332	1.854	389	515	291	459	46	156	60	272	4.374
1935 Mars	276	1.840	399	467	369	586	44	205	61	297	4.544
Juin	201	1.988	398	533	465	672	37	118	56	258	4.726
Septembre	258	2.117	416	492	493	845	131	143	59	297	5.251
Décembre	326	2.236	449	564	378	525	47	162	61	307	5.055
1936 Mars	298	2.276	453	536	541	734	50	215	68	392	5.563
Juin	227	1.486	328	355	366	556	29	128	53	239	3.767
Septembre	281	2.152	435	542	534	822	104	192	63	367	5.492

B. — Service interne belge.

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (milliers)										TOTALS
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construct., verres et glaces	Produits de carrières sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers	
1934 Moyenne mens.	277	1.346	9	117	261	465	10	73	24	214	2.796
1935 Moyenne mens.	248	1.444	10	134	269	505	12	80	25	222	2.949
1935 Juillet	143	1.314	9	151	301	585	9	73	25	217	2.827
Août	170	1.372	11	137	305	641	29	76	22	220	2.983
Septembre	172	1.507	11	130	325	701	33	71	23	221	3.194
Octobre	677	1.643	11	140	283	584	9	88	27	235	3.697
Novembre	730	1.456	10	120	226	461	8	60	24	251	3.346
Décembre	203	1.531	12	155	221	406	8	83	25	230	2.874
1936 Janvier	167	1.676	13	166	261	403	8	98	26	244	3.062
Février	147	1.593	9	155	282	393	7	105	27	239	2.957
Mars	170	1.627	14	177	387	577	10	131	28	298	3.419
Avril	153	1.478	9	165	318	612	10	87	33	268	3.133
Mai	123	1.426	8	153	358	622	7	77	29	244	3.047
Juin	141	997	14	107	246	442	6	70	23	183	2.229
Juillet	157	1.590	13	140	366	607	7	77	27	238	3.222
Août	160	1.563	10	160	334	631	34	76	24	230	3.212
Septembre	177	1.539	15	145	333	661	28	94	27	280	3.299

MOUVEMENT DES PRINCIPAUX PORTS BELGES.

PÉRIODES	PORT D'ANVERS (1).											
	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
chargés				sur lest								
1934 Moyenne mensuelle .	859	1.711	889	710	150	850	3.764	1.232	372	3.614	1.157	249
1935 Moyenne mensuelle .	927	1.836	926	780	146	1.010	3.770	1.271	420	3.593	1.199	279
1935 Septembre	977	1.905	1.073	772	166	1.111	3.926	1.372	407	3.526	1.181	346
Octobre	1.026	2.003	1.180	886	183	1.245	4.157	1.486	493	3.960	1.412	379
Novembre	952	1.895	926	792	152	1.155	3.717	1.315	496	3.545	1.257	353
Décembre	1.025	2.077	1.223	830	185	1.221	3.917	1.434	524	3.568	1.268	345
1936 Janvier	931	1.985	1.051	793	150	1.267	3.832	1.231	353	3.593	1.470	317
Février	891	1.821	916	782	141	989	3.643	1.219	303	3.409	1.093	274
Mars	1.050	2.054	967	836	156	1.111	4.086	1.367	390	3.912	1.294	260
Avril	983	1.951	1.025	852	156	1.092	3.836	1.310	411	3.702	1.266	328
Mai	1.026	2.112	1.073	840	164	1.046	3.886	1.325	382	3.757	1.280	356
Juin	519	999	653	371	108	417	2.797	908	256	2.478	779	232
Juillet	1.010	1.853	1.011	876	147	1.139	3.975	1.291	415	4.008	1.367	304
Août	1.052	2.059	1.058	920	147	1.224	4.083	1.372	399	3.788	1.236	265
Septembre	1.017	2.002	1.095	855	159	1.113	4.210	1.373	443	3.913	1.257	294
Octobre	1.027	2.005	1.171	880	163	1.172	4.383	1.476	437	4.141	1.409	320
Novembre	957	1.997		792	169		4.088	1.386		3.879	1.314	

PÉRIODES	PORT D'ANVERS (1).				PORT DE GAND (2).							
	NAVIRES DÉSARMÉS (à fin de mois)				NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires		Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	total	dont navires belges	total	dont navires belges	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1934 Moyenne mensuelle .	37	22	137	59	161	171	197	161	172	84	121	109
1935 Moyenne mensuelle .	20	14	61	42	146	161	175	146	160	72	118	121
1935 Septembre	22	18	69	57	139	149	198	130	133	70	131	162
Octobre	15	11	49	37	144	160	168	149	167	71	126	125
Novembre	12	9	46	34	155	203	196	161	204	83	123	111
Décembre	8	5	27	19	155	170	196	149	160	80	129	105
1936 Janvier	11	7	37	25	186	213	224	184	221	94	108	144
Février	12	7	39	27	180	179	194	185	176	116	138	101
Mars	12	7	45	27	176	166	207	176	175	104	141	127
Avril	12	7	43	26	169	157	191	169	158	95	147	126
Mai	9	7	36	28	174	183	206	175	182	96	164	140
Juin	9	6	37	25	140	150	186	140	153	93	133	115
Juillet	9	6	37	25	178	191	151	171	180	118	143	120
Août	8	5	31	19	169	179	165	177	179	92	137	176
Septembre	6	4	25	16	153	168	165	149	165	91	144	165
Octobre	5	2	14	8	189	215	220	192	219	79	145	173
Novembre	2	1	10	4	171	182		165	182			

(1) Chiffres communiqués par le capitaine du port d'Anvers.
 (2) " " " " par l'Administration du port de Gand.

MOUVEMENT DES PRINCIPAUX PORTS BELGES (suite).

PÉRIODES	PORTS DE BRUGES ET DE ZEEBRUGGE (1)						PORT DU GRAND-BRUXELLES (2)						
	NAVIGATION MARITIME				NAVIGATION FLUVIALE		NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires entrés	Tonnage des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES entrées et sorties (milliers de tonnes métriques)
			Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriq.)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriq.)	
1934 Moyen. m.	97	120	43	19	15	4	74	40	32	73	40	39	427
1935 Moyen. m.	132	160	35	27	16	2	74	36	20	74	36	38	448
1935 Septembre	144	170	45	31	14	2	76	36	18	75	38	45	460
Octobre..	131	166	47	25	15	3	60	28	18	64	30	35	496
Novembre	129	177	33	40	14	3	81	36	23	78	34	41	440
Décembre	132	188	35	47	15	3	77	45	17	79	46	53	493
1936 Janvier ..	133	175	42	29	14	4	70	40	12	67	40	51	493
Février ..	119	145	36	32	15	3	67	32	10	76	39	54	441
Mars	131	161	56	24	18	3	74	37	10	68	33	46	519
Avril	113	130	31	21	5	1	71	33	11	73	34	49	405
Mai	119	123	36	22	9	3	77	33	17	71	31	42	489
Juin	184	200	33	41	13	1	85	37	25	88	38	47	445
Juillet ..	202	270	50	36	12	4	77	43	19	78	41	54	514
Août	217	247	56	32	9	4	86	49	27	84	51	71	532
Septembre	201	229	74	40	12	3	76	39	31	80	41	44	515
Octobre..	152	178	52	29	13	2	85	51	42	79	47	49	518
Novembre	154	196					78	52	51	79	53	59	435

(1) Sources : Compagnie des Installations maritimes de Bruges et *Bulletin du Commerce avec les pays étrangers*.
 (2) Source : Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles.

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de partici- pants à la fin de la période	Montant des liquidations (millions de francs)	Montant des liquidations (millions de francs)
1934 Moyenne mensuelle	38 (2)	329	22.352	157	16.606	20	250 (2)	328	46
1935 Moyenne mensuelle	38 (2)	324	24.997	157	18.548	20	250 (2)	785	73
1935 Septembre	38	293	19.396	141	13.924	20	250	482	47
Octobre	38	335	21.562	160	15.420	23	250	707	57
Novembre	38	314	22.757	152	16.746	19	250	891	97
Décembre	38	324	23.950	155	17.553	20	250	723	65
1936 Janvier	38	337	26.239	164	19.880	21	250	1.136	89
Février	38	313	24.769	151	18.606	19	250	1.477	143
Mars	38	324	25.913	156	19.004	22	250	1.114	112
Avril	38	316	24.793	152	18.725	20	280	605	73
Mai	38	321	28.535	155	22.055	19	284	635	76
Juin	38	314	26.749	155	20.550	20	284	626	75
Juillet	38	328	24.540	157	18.190	21	286	684	86
Août	38	304	26.345	146	19.599	20	286	580	52
Septembre	38	316	26.269	151	18.854	22	286	743	70
Octobre	38	354	35.100	171	27.518	22	288	1.130	138
Novembre	38	326	26.036	158	19.085	19	288	1.297	199

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.
 (2) Au 31 décembre.

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.
(millions de francs).

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1934 Moyenne mens..	(*) 348.411	2.635	3.349	8.170	3.306	8.176	23.000	87,4
1935 Moyenne mens..	(*) 368.902	2.853	3.800	9.295	3.797	9.296	26.188	88,0
1935 Septembre	362.460	2.907	3.522	8.881	3.636	8.898	24.936	88,2
Octobre	364.249	3.061	4.309	10.381	4.236	10.385	29.310	87,7
Novembre.....	365.928	3.104	3.831	9.640	3.731	9.642	26.844	88,4
Décembre	368.902	3.205	4.169	10.500	4.171	10.507	29.346	88,6
1936 Janvier.....	371.773	3.178	4.584	11.151	4.567	11.136	31.439	88,3
Février	374.411	3.139	3.060	9.464	3.774	9.463	26.362	85,5
Mars	376.212	3.068	4.143	9.922	3.965	9.941	27.971	88,6
Avril	377.047	3.251	3.988	9.780	3.982	9.783	27.513	87,7
Mai	377.919	3.198	4.138	10.192	4.140	10.183	28.653	86,8
Juin	379.061	3.216	3.799	9.544	3.900	9.523	26.765	88,4
Juillet	379.659	3.226	4.444	10.219	4.261	10.216	29.140	87,8
Août	381.361	3.345	4.232	10.517	4.291	10.509	29.549	89,1
Septembre	383.269	3.385	4.137	10.308	4.101	10.326	28.872	88,4
Octobre	385.016	3.536	6.896	15.683	6.708	15.702	44.989	87,9
Novembre.....	387.034	3.533	4.076	10.516	4.070	10.533	29.195	88,6

(*) Au 31 décembre.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE (sous la garantie de l'État).

Dépôts sur livrets (particuliers exclusivement) (1)

(milliers de francs).

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1934	2.413.296	2.213.555	199.741	10.452.043	5.456.620
Année 1935	2.705.596	2.863.003	— 157.407	10.584.394	5.559.726
1935 Septembre	186.235	192.086	— 5.851	10.197.439	
Octobre	214.062	218.643	— 4.585	10.192.854	
Novembre.....	236.294	178.379	57.915	10.250.769	
Décembre	245.030	201.173	43.856	10.584.394	
1936 Janvier.....	342.616	187.043	155.573	10.739.967	
Février	252.681	204.155	48.526	10.788.493	
Mars	182.211	288.985	— 106.774	10.681.719	
Avril	232.364	201.053	31.311	10.713.030	
Mai	247.636	204.227	43.409	10.756.439	
Juin	230.292	190.082	40.210	10.796.649	
Juillet	275.005	194.915	80.090	10.876.739	
Août	239.079	186.602	52.477	10.929.216	
Septembre	342.044 (3)	195.029 (3)	47.015 (3)	10.971.665 (3)	
Octobre	264.450 (3)	229.011 (3)	35.439 (3)	11.007.104 (3)	
Novembre.....	260.830 (3)	178.538 (3)	82.292 (3)	11.089.396 (3)	

(1) Les chiffres du présent tableau ne donnent que les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1934 et 1935 et celui de décembre 1935 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs provisoires.

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires

(milliers de francs).

ACTIF	30-12-1913	19-12-1935	19-11-1936	26-11-1936	3-12-1936	10-12-1936	17-12-1936
Encaisse :							
Or.....	306.377	17.311.712	18.522.597	18.586.310	18.551.031	18.613.856	18.652.128
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger.....	170.328	—	—	—	—	—	—
Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger.....	603.712	6.496.015	6.791.668	6.836.179	6.760.389	6.794.636	6.815.306
Avances sur fonds publics.....	57.901	447.235	343.000	328.810	376.845	361.072	374.493
Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (lois du 27-12- 1930 et du 19-7-1932).....	—	811.622	786.214	786.214	786.214	786.214	786.214
PASSIF							
Billets en circulation.....	1.049.762	20.542.772	22.244.194	22.230.381	22.402.109	22.344.888	22.260.211
Comptes courants particuliers.....	88.333	4.839.213	4.447.614	4.581.096	4.216.171	4.488.179	4.549.124
Compte courant du Trésor.....	14.541	184.729	191.336	169.998	291.427	159.296	267.553
Total des engagements à vue...	1.152.636	25.566.714	26.883.144	26.981.475	26.909.707	27.992.363	27.076.888
Rapports de l'encaisse aux engagements à vue.....	41,36 %	67,71 %	68,90 %	68,89 %	68,94 %	68,96 %	68,89 %
Taux d'escompte de traites acceptées.....	5,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %
Taux des prêts sur fonds publics.....	5,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %

Rapport des effets impayés aux effets présentés à l'encaissement par la Banque Nationale de Belgique.

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				(milliers de francs)		
Année 1934.....	1.025.555	80.082	7,81	7.393.372	134.819	1,82
Année 1935.....	1.029.185	65.523	6,37	8.869.585	102.956	1,16
1935 Septembre.....	63.349	4.262	6,73	330.045	5.933	1,80
Octobre.....	68.751	3.813	5,55	413.501	5.670	1,37
Novembre.....	69.841	3.774	5,40	470.696	5.252	1,12
Décembre.....	70.063	4.427	6,32	351.088	6.054	1,72
1936 Janvier.....	67.578	4.256	6,30	442.821	5.725	1,29
Février.....	62.699	3.884	6,19	342.965	4.932	1,44
Mars.....	70.533	4.341	6,15	384.204	6.185	1,61
Avril.....	79.506	4.711	5,93	418.213	6.423	1,54
Mai.....	83.943	5.060	6,03	441.003	7.153	1,62
Juin.....	84.653	5.348	6,32	401.769	7.049	1,75
Juillet.....	80.972	5.238	6,47	419.913	6.741	1,61
Août.....	77.183	5.262	6,82	277.904	6.272	2,26
Septembre.....	75.604	4.757	6,29	324.974	6.024	1,85
Octobre.....	80.355	5.121	6,37	319.032	6.297	1,97
Novembre.....	81.015	4.964	6,13	419.066	6.935	1,65

Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (milliers de francs).

ACTIF	31-12-1927	30-9-1935	30-4-1936	31-5-1936	30-6-1936	31-7-1936	31-8-1936	30-9-1936
Encaisse-or :								
Lingots et monnaies d'or	24.818	85.825	85.825	85.825	85.825	85.825	85.825	85.825
Devises-or sur l'étranger	28.768	—	45.035	45.035	45.035	45.035	45.035	45.035
Encaisses diverses et avoirs en banque	78.031	388.167	244.106	260.996	294.899	274.789	267.831	317.487
Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	263.880	142.287	142.268	151.146	147.477	148.301	162.032	173.597
Débiteurs (1)	163.234	36.532	160.860	170.587	151.627	152.486	145.029	148.731
PASSIF								
Billets en circulation	124.619	118.987	253.037	256.364	257.215	264.621	264.673	264.806
Créditeurs :								
à vue	222.030	433.849	392.871	428.209	385.795	405.083	413.295	478.042
à terme	68.465	96.277	63.939	62.860	68.640	69.626	74.843	74.000
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire	42,99 %	72,13 %	51,72 %	51,04 %	50,88 %	49,45 %	49,44 %	49,40 %

(1) Nouvel intitulé de la rubrique, depuis le 31 octobre 1935; avant cette date, ce poste était dénommé « comptes courants ».

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	depuis le	P. c.		depuis le	P. c.
Allemagne	22 septembre 1932	4,—	Hongrie	29 août 1935	4,—
Autriche	9 juillet 1935	3,50	Indes	30 novembre 1935	3,—
Belgique	16 mai 1935	2,—	Italie	18 mai 1936	4,50
Bulgarie	15 août 1935	6,—	Japon	7 avril 1936	3,285
Danemark	19 novembre 1936	4,—	Lettonie	1 ^{er} janvier 1933	5,50
Dantzig	20 octobre 1935	5,—	Lithuanie	1 ^{er} juillet 1936	5,50
Espagne	9 juillet 1935	5,—	Norvège	7 décembre 1936	4,—
Esthonie	1 ^{er} octobre 1935	4,50	Pologne	26 octobre 1933	5,—
États-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	2 février 1934	1,50	Portugal	11 mai 1936	4,50
Finlande	3 décembre 1934	4,—	Roumanie	15 décembre 1934	4,50
Franco	16 octobre 1936	2,—	Suède	1 ^{er} décembre 1933	2,50
Grande-Bretagne	30 juin 1932	2,—	Suisse	25 novembre 1936	1,50
Grèce	14 octobre 1933	7,—	Tchécoslovaquie	1 ^{er} janvier 1936	3,—
Hollande	3 décembre 1936	2,—	Yougoslavie	1 ^{er} février 1935	5,—

Banque des Règlements Internationaux, à Bâle

SITUATION

en milliers de francs suisses au pair monétaire.

ACTIF

PASSIF

	Au 31 octobre 1936		Au 30 novembre 1936			Au 31 octobre 1936		Au 30 novembre 1936	
		%		%			%		%
I. Or en lingots	38.539	6,4	40.666	6,7	I. Capital :				
II. Encaisse :					Capital autorisé et émis : 200.000 actions de 2.500 fr. suisses-or chacune.....	500.000		500.000	
A la banque et en compte courant dans d'autres banques.....	16.322	2,7	19.262	3,2	Actions libérées de 25 p. c.	125.000	20,7	125.000	20,7
III. Fonds à vue placés à intérêts	6.157	1,0	5.050	0,8	II. Réserves :				
IV. Portefeuille réescomptable :					1° Fonds de réserve légale.....	3.784		3.784	
1° Effets de commerce et acceptations de banque.....	119.079	19,7	129.672	21,4	2° Fonds de réserve de dividendes.....	6.092		6.092	
2° Bons du Trésor.....	165.186	27,4	160.964	26,6	3° Fonds de réserve générale.....	12.183		12.183	
	284.265		290.636			22.059	3,7	22.059	3,6
V. Fonds à terme placés à intérêts :					III. Engagements à long terme :				
A trois mois au maximum.....	34.291	5,7	27.669	4,6	1° Compte de Trust des annuités.....	153.280	25,4	153.280	25,3
VI. Effets et placements divers :					2° Dépôt du gouvernement allemand.....	76.640	12,7	76.640	12,7
1° A 3 mois d'échéance au maximum :					3° Dépôt du gouvernement français (Sarre)	1.419	0,2	1.423	0,2
a) Bons du Trésor.....	23.917	4,0	17.993	3,0	4° Fonds de garantie du gouvern. français	43.289	7,2	43.398	7,2
b) Placements divers.....	64.184	10,6	42.729	7,1		274.628		274.741	
2° De 3 à 6 mois d'échéance :					IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :				
a) Bons du Trésor.....	24.490	4,1	31.463	5,2	1° Banques centrales pour leur compte :				
b) Placements divers.....	32.391	5,4	52.739	8,7	a) A trois mois au maximum.....	97.200	16,1	98.505	16,8
3° A plus de 6 mois d'échéance :					b) A vue.....	11.196	1,9	11.904	2,0
a) Bons du Trésor.....	43.682	7,2	41.372	6,9		108.396		110.409	
b) Placements divers.....	33.556	5,6	33.836	5,6	2° Banques centrales pour le compte d'au- tres déposants :				
	222.220		220.132		b) A vue.....	5.393	0,9	4.201	0,7
VII. Autres actifs :					3° Autres déposants :				
1° Garantie reçue de Banques centrales sur effets cédés (comme ci-contre).....	971	0,2	1.372	0,2	a) A 3 mois au maximum.....	283	0,1	389	0,1
2° Autres postes.....	123	0,0	120	0,0	b) A vue.....	113	0,0	70	0,0
	1.094		1.492			396		459	
TOTAUX...	602.888	100,-	604.907	100,-	V. Dépôts à vue (or).....	27.541	4,6	27.546	4,5
					VI. Divers :				
					1° Garantie donnée sur effets de commerce cédés.....	1.377	0,2	1.378	0,2
					2° Autres postes.....	38.098	6,3	39.114	6,5
						39.475		40.492	
					TOTAUX...	602.888	100,-	604.907	100,-

NOTE. — L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de banques centrales et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal ne sont pas inclus dans ces situations.

Banque de France

Situations hebdomadaires (milliers de francs).

DATES	Encaisse-or (Monnaies et lingots)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics			
			Sur la France		Effets escomptés sur l'étranger	Effets négociables achetés en France et à l'étranger
			Effets escomptés	Bons du Trésor et effets de collectivités publ.		
1934 Moyenne annuelle....	78.981.632	12.789	4.110.845		226.413	932.796
1935 Moyenne annuelle....	74.976.582	35.968	6.033.004		219.449	1.166.196
1935 Septembre 6	72.056.934	7.800	6.666.899		220.961	1.211.290
Octobre 4	72.093.149	22.762	7.474.501		216.630	1.195.304
Novembre..... 8	71.322.732	8.176	7.610.200		212.815	1.239.298
Décembre 6	65.904.918	17.217	9.878.275		213.165	1.289.963
1936 Janvier10	66.267.831	10.493	8.459.170		207.238	1.483.762
Février 7	64.974.790	219.648	9.068.454		203.101	1.300.423
Mars 6	65.945.601	16.269	9.088.414		191.457	1.218.711
Avril10	62.972.020	5.541	13.374.331		183.195	1.325.728
Mai 8	58.029.973	277.619	16.914.707		173.475	1.253.295
Juin 5	55.521.431	591.146	19.340.634		14.565	1.404.227
Juillet10	54.606.761	43.286	5.999.524	10.644.398	13.474	1.664.462
Août 7	54.988.639	16.028	5.920.918	7.691.205	10.945	1.597.560
Septembre 4	54.184.085	8.278	6.354.047	2.905.000	11.187	1.552.588
Octobre..... 9	62.358.742	17.241	7.267.754	—	11.249	1.805.917
Novembre..... 6	64.358.742	4.837	6.021.663	—	11.578	1.779.751
Décembre..... 4	60.358.742	5.641	6.854.030	—	15.115	1.729.939

DATES	Avances sur titres	Avances provisoires sans intérêts à l'État. Convention du 18 juin 1936.		Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue %
		articles 1 et 2	article 3			
1934 Moyenne annuelle....	3.089.238	—	—	81.052.542	18.523.919	79,28
1935 Moyenne annuelle....	3.199.724	—	—	82.119.096	15.632.436	76,70
1935 Septembre 6	3.199.741	—	—	81.993.635	13.607.019	75,37
Octobre 4	3.198.013	—	—	83.337.486	13.060.610	74,79
Novembre..... 8	3.248.373	—	—	82.545.430	13.318.938	74,40
Décembre 6	3.392.125	—	—	81.689.278	11.637.605	70,62
1936 Janvier10	3.375.400	—	—	81.260.372	11.400.430	71,52
Février 7	3.330.552	—	—	80.617.340	11.117.202	70,83
Mars 6	3.311.223	—	—	80.997.654	11.120.460	71,59
Avril10	3.410.955	—	—	83.841.285	10.104.352	67,03
Mai 8	3.503.120	—	—	83.988.285	9.107.730	62,33
Juin 5	3.527.094	—	—	84.962.305	8.065.018	59,68
Juillet10	3.473.073	3.189.025	1.250.000	86.090.396	7.550.055	58,32
Août 7	3.515.200	6.142.218	500.000	84.907.086	8.166.999	59,08
Septembre 4	3.567.098	10.928.423	900.000	84.610.829	8.189.792	58,39
Octobre..... 9	3.645.456	12.302.602	—	85.778.169	12.603.603	63,38
Novembre..... 6	3.578.263	12.302.602	—	86.718.820	13.127.663	64,46
Décembre..... 4	3.638.100	12.298.092	700.000	87.272.528	10.729.793	61,50

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 16 octobre 1936.
précédent : 2 ½ %, depuis le 9 octobre 1936.

Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde de ses dépôts (prop. of reserv. to liabilities) %
	Or (Issue Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1934 Moyenne annuelle .	191.488	744	81.125	7.847	11.132	100.104	378.789	155.650	47,1
1935 Moyenne annuelle .	193.658	660	86.995	9.646	11.850	108.491	394.669	150.137	39,8
1935 Octobre 9	193.673	791	85.495	17.619	11.848	114.962	402.116	149.655	34,9
Novembre..... 6	195.483	925	87.215	10.986	12.493	110.694	402.158	147.209	36,8
Décembre 4	198.409	731	89.417	10.714	12.501	112.632	405.567	148.322	36,1
1936 Janvier 8	200.161	657	84.390	21.260	13.057	118.707	405.558	155.884	35,4
Février 5	200.528	659	79.415	14.440	13.855	107.710	399.833	150.891	40,6
Mars 4	200.613	739	83.440	11.922	14.663	110.025	404.029	149.092	38,4
Avril 8	201.150	800	93.862	9.773	13.692	117.327	421.416	140.187	28,9
Mai 6	203.660	800	88.798	9.448	11.852	110.098	422.641	134.179	31,1
Juin 10	208.497	903	97.768	6.166	14.571	118.505	433.004	137.045	26,5
Juillet 8	225.601	967	96.758	5.983	17.436	120.177	443.106	145.591	29,8
Août 5	242.960	1.044	89.943	8.938	18.472	117.353	454.406	148.792	33,3
Septembre 9	246.524	1.094	83.503	10.549	20.125	114.177	445.591	157.956	39,2
Octobre 7	248.660	1.091	79.753	9.291	19.569	108.613	450.842	149.886	39,3
Novembre 4	248.660	944	81.963	7.655	19.969	109.587	447.112	154.351	40,4
Décembre..... 9	248.660	654	81.718	8.146	20.925	110.789	458.852	143.359	35,2

Taux d'escompte } actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.
 précédent : 2 ½ %, depuis le 12 mai 1932.

Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (milliers de Rm.).

DATES	Encaisse-or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divisiennaires	Valeurs servant de couverture additionnelle	Portefeuille effets	Avances sur nan-tissements	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1934 Moyenne annuelle.....	158.683	6.060	244.901	372.255	3.213.798	[91.570]	15.334	3.561.490	644.410	3,92
1935 Moyenne annuelle.....	86.098	4.926	180.232	370.117	3.702.523	56.298	14.884	3.730.824	808.260	2,01
1935 Octobre 7	94.308	4.499	134.048	347.184	3.964.509	40.833	6.830	4.004.691	690.172	2,10
Novembre..... 7	87.798	5.444	175.351	345.287	3.911.443	42.330	770	3.979.669	692.116	2,—
Décembre 7	88.277	5.296	155.626	346.588	3.942.439	41.695	9.330	4.044.580	735.486	1,96
1936 Janvier 7	82.527	5.101	220.391	348.693	3.891.596	44.211	4.350	4.006.804	716.857	1,85
Février 7	76.595	5.236	207.224	349.214	3.749.455	53.890	2.640	3.920.347	610.299	1,81
Mars 7	71.694	5.362	191.585	346.504	3.851.542	38.782	700	3.988.116	611.229	1,68
Avril 7	66.809	5.495	166.665	326.777	4.180.243	50.442	800	4.138.955	698.961	1,49
Mai 7	70.969	5.338	190.607	228.845	4.246.764	53.032	12.410	4.147.078	685.852	1,58
Juin 6	70.162	5.349	171.943	219.323	4.327.698	44.457	2.060	4.176.407	693.154	1,55
Juillet 7	71.935	4.923	161.316	219.726	4.375.300	37.799	65.490	4.212.979	763.568	1,54
Août 7	72.092	5.158	155.734	220.850	4.512.676	43.640	1.590	4.300.955	708.551	1,54
Septembre 7	67.443	5.678	119.090	219.569	4.566.206	49.336	4.000	4.386.636	662.600	1,45
Octobre 7	63.284	5.453	139.621	219.395	4.699.119	25.836	910	4.469.223	677.538	1,34
Novembre..... 7	64.210	5.014	144.871	219.231	4.640.839	29.540	30	4.471.501	617.751	1,36
Décembre..... 7	66.409	5.516	127.710	219.369	4.695.385	57.271	9.190	4.562.668	671.354	1,37

Taux d'escompte } actuel : 4 %, depuis le 22 septembre 1932.
 précédent : 5 %, depuis le 28 avril 1932.

Banque Nationale Suisse

Situations hebdomadaires (milliers de fr. s.).

DATES	Encaisse- or	Disponi- bilités « or » à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse	Avances sur nan- tissements	Correspon- dants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue, en %
1934 Moyenne annuelle.....	1.787.692	12.984	38.702	75.892	9.569	1.352.984	568.438	93,71
1935 Moyenne annuelle.....	1.454.898	9.875	86.887	88.860	18.328	1.286.288	393.026	87,22
1935 Octobre	1.375.509	21.886	92.151	102.417	7.189	1.296.126	334.218	85,71
Novembre.....	1.387.369	22.038	77.333	103.741	8.186	1.294.762	339.335	86,25
Décembre	1.391.898	2.155	99.395	97.697	6.560	1.294.749	343.302	85,10
1936 Janvier	1.388.810	8.209	133.730	108.632	11.703	1.296.310	400.831	82,32
Février	1.388.870	14.642	129.007	77.725	7.741	1.242.962	416.871	84,56
Mars	1.475.512	18.130	155.059	68.210	7.700	1.249.480	512.302	84,78
Avril	1.509.451	4.010	69.968	70.238	16.219	1.289.050	418.348	88,64
Mai	1.516.430	1.976	67.089	65.395	14.451	1.280.150	413.508	89,05
Juin	1.425.791	3.344	77.851	67.544	11.106	1.265.511	343.691	88,81
Juillet	1.413.216	3.189	94.103	74.917	12.179	1.270.190	346.206	87,63
Août	1.450.658	2.793	130.824	65.005	16.691	1.265.944	418.105	86,31
Septembre	1.518.963	2.761	136.090	62.875	24.088	1.283.128	488.289	85,90
Octobre	2.075.945	48.001	120.445	65.722	10.356	1.363.371	966.175	91,17
Novembre.....	2.452.337	49.689	48.252	44.498	12.713	1.382.524	1.205.290	96,68
Décembre.....	2.630.687	53.734	23.360	42.041	7.259	1.383.736	1.359.867	97,84

Taux d'escompte { actuel : 1 ½ %, depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 %, depuis le 9 septembre 1936.

Banque de Pologne

Situations hebdomadaires (milliers de zloty).

DATES	Encaisse- or	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères ne servant pas de couverture	Portefeuille effets	Avances sur titres	Billets en circulation	Exigibilités à vue (y compris le compte courant du Trésor)	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue, en %
1934 Moyenne annuelle.....	488.842	51.672	618.677	58.970	932.512	235.049	41,87
1935 Moyenne annuelle.....	491.979	17.435	643.961	58.369	951.110	205.345	42,54
1935 Octobre	466.591	26.016	683.750	66.081	989.480	154.134	40,80
Novembre.....	446.506	21.549	714.665	67.692	1.000.392	162.703	38,89
Décembre	442.902	21.253	686.995	79.517	991.528	182.442	37,73
1936 Janvier	444.464	25.908	669.727	87.935	957.222	224.217	37,62
Février	444.782	18.864	603.481	96.317	947.383	196.593	38,88
Mars	445.200	12.064	607.845	89.371	951.004	193.634	38,89
Avril	426.878	17.113	618.195	76.159	971.592	165.971	37,53
Mai	381.395	15.647	651.786	99.864	1.010.149	166.623	32,41
Juin	374.838	5.579	653.776	118.254	1.017.273	153.094	32,03
Juillet	365.298	10.033	631.166	130.391	991.094	192.068	30,87
Août	366.078	10.435	635.102	124.122	998.925	171.192	31,29
Septembre	366.866	16.936	649.389	110.893	1.019.036	189.351	30,36
Octobre	373.010	16.850	659.586	123.584	1.047.908	204.108	29,79
Novembre.....	373.438	22.189	672.784	116.879	1.037.285	249.295	29,03
Décembre.....	382.255	26.445	676.731	86.293	1.009.673	251.269	30,32

Taux d'escompte { actuel : 5 %, depuis le 26 octobre 1933.
précédent : 6 %, depuis le 21 octobre 1932.

Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	PORTEFEUILLE-EFFETS		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débitur)	Billets en circulation	Comptes courants créiteurs (particuliers et Trésor)	Assignations de banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1934 Moyenne annuelle .	869.170	27.541	1.178	148.596	765	901.352	163.017	181	81,65
1935 Moyenne annuelle .	688.503	37.241	818	155.313	3.424	829.368	77.505	100	75,91
1935 Octobre 7	576.064	56.392	1.074	170.570	15.000	805.778	34.029	61	68,60
Novembre..... 4	626.598	47.762	1.074	151.488	5.204	815.909	36.123	157	73,53
Décembre 9	650.160	29.744	1.077	125.231	12.294	795.290	46.126	43	77,27
1936 Janvier 6	670.544	30.171	1.618	141.423	—	796.224	65.679	69	77,79
Février10	691.697	29.446	1.618	130.275	—	755.470	113.695	14	79,58
Mars 9	699.949	28.098	1.618	125.609	—	769.117	108.655	36	79,74
Avril 6	732.073	24.485	1.078	127.427	—	782.016	122.239	27	80,72
Mai 4	729.144	25.345	1.078	141.944	—	799.052	118.813	61	79,43
Juin 8	618.502	50.172	1.078	136.566	—	766.248	61.605	75	74,70
Juillet 6	631.778	42.317	1.454	136.528	—	769.817	63.929	45	75,77
Août10	680.704	26.985	2.184	125.318	—	750.284	104.158	21	79,66
Septembre 7	717.657	22.788	2.192	119.524	—	766.304	115.819	18	81,35
Octobre 5	589.703	22.824	2.207	263.350	—	789.147	106.878	1.032	65,74
Novembre 9	589.577	22.487	2.244	289.293	—	783.558	139.015	9	63,91
Décembre 7	588.657	22.596	2.268	327.210	—	787.650	172.177	17	61,33

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 3 décembre 1936.
précédent : 2,5 %, depuis le 20 octobre 1936.

Federal Reserve Banks

Situations hebdomadaires (milliers de \$).

DATES	RÉSERVES		Effets escomptés	Effets achetés sur le marché libre	Fonds publics nationaux	Billets en circulation (Federal Réserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor et divers)	Rapport total des réserves aux engagements à vue %
	Créances en certificats-or sur le Trésor	Autres réserves						
1934 Moyenne annuelle.....	4.612.608	226.183	35.982	24.832	2.431.129	3.081.570	3.948.223	68,8
1935 Moyenne annuelle.....	6.234.676	240.589	7.444	4.920	2.430.319	3.311.205	5.395.530	74,4
1935 Juin5	5.931.547	222.982	8.083	4.700	2.430.206	3.182.049	5.206.147	73,4
Juillet3	6.249.102	216.175	8.371	4.687	2.430.759	3.299.860	5.393.593	74,4
Août7	6.310.203	238.926	6.300	4.685	2.430.332	3.303.113	5.480.928	74,6
Septembre4	6.501.681	206.401	10.708	4.685	2.430.213	3.413.933	5.524.355	75,0
Octobre9	6.744.906	207.251	9.587	4.686	2.430.209	3.498.789	5.703.019	75,6
Novembre6	7.082.526	223.634	6.801	4.676	2.430.172	3.563.254	5.967.179	76,7
Décembre4	7.427.875	225.445	5.368	4.675	2.430.181	3.648.243	6.231.231	77,5
1936 Janvier8	7.570.043	303.647	5.381	4.656	2.430.239	3.655.764	6.470.620	77,8
Février5	7.680.496	339.200	9.618	4.671	2.430.292	3.640.094	6.632.662	78,1
Mars4	7.684.230	338.513	5.712	4.673	2.430.839	3.735.066	6.514.007	78,3
Avril8	7.679.078	336.358	5.502	4.688	2.430.252	3.781.039	6.471.277	78,2
Mai6	7.716.714	322.087	4.584	4.676	2.430.336	3.778.880	6.499.045	78,2
Juin10	7.952.301	295.572	5.403	3.076	2.430.247	3.785.980	6.655.417	79,0
Juillet8	8.119.111	271.008	3.296	3.085	2.430.228	4.040.332	6.584.011	79,0
Août5	8.224.766	288.635	3.960	3.092	2.430.227	3.979.814	6.764.902	79,2
Septembre9	8.384.176	248.066	8.033	3.095	2.430.227	4.055.971	6.796.823	79,5
Octobre7	8.540.129	252.246	7.539	3.098	2.430.227	4.077.724	6.946.151	79,8
Novembre10	8.738.190	243.801	6.866	3.086	2.430.227	4.142.981	7.070.398	80,1
Décembre (*).....9	8.909.320				2.430.230	4.232.670	7.052.680	80,4

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 1,50 %, depuis le 2 février 1934.
précédent : 2 %, depuis le 20 octobre 1933.

(*) Chiffres provisoires.